



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DES

FORTS-DE-LÉVIS

Plan directeur



LIEU HISTORIQUE NATIONAL DU CANADA DES

FORTS-DE-LÉVIS

PLAN DIRECTEUR

Unité de gestion de Québec

Octobre 2007

Avant-propos



Les lieux historiques nationaux, les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada offrent aux Canadiennes et aux Canadiens, d'un océan à l'autre, des occasions uniques d'explorer et de comprendre notre fabuleux pays. Ce sont des lieux d'apprentissage, de loisir et de plaisir, où la population canadienne peut renouer avec son passé et comprendre les forces naturelles, culturelles et sociales qui ont façonné notre pays.

Tous ces endroits, de notre plus petit parc national jusqu'à notre lieu historique national le plus visité et notre aire marine nationale de conservation la plus vaste, présentent à la population canadienne et aux visiteurs des occasions uniques d'explorer le Canada. Au cœur de l'identité canadienne, ils font partie de notre passé, de notre présent et de notre avenir. Ce sont des lieux d'apprentissage merveilleux et d'une grande beauté.

Notre gouvernement vise à assurer la conservation de tous ces lieux remarquables.

Dans l'avenir, nous voulons que ces endroits spéciaux aident la population à mieux comprendre et apprécier le Canada, tout en contribuant davantage à la santé économique de nos collectivités ainsi qu'à la vitalité de notre société.

La vision de notre gouvernement consiste à établir au Canada une culture de conservation du patrimoine, en offrant à la population canadienne des occasions exceptionnelles de faire l'expérience de son patrimoine naturel et culturel.

Ces valeurs constituent le fondement du nouveau plan directeur du lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis. Je suis très reconnaissant envers les Canadiennes et les Canadiens qui ont participé par leur réflexion à l'élaboration de ce plan. Je voudrais remercier en particulier l'équipe très dévouée de Parcs Canada de même que tous les particuliers et les organisations locales qui ont contribué à ce document, pour leur détermination, leur travail soutenu, leur esprit de collaboration et leur extraordinaire sens de la gestion du patrimoine.

Dans ce même esprit de partenariat et de responsabilité, j'ai le plaisir d'approuver le plan directeur du lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis.

Le ministre de l'Environnement,

A handwritten signature in black ink that reads "John Baird". The signature is written in a cursive, flowing style.

John Baird

Lieu historique national du Canada des
Forts-de-Lévis

PLAN DIRECTEUR

APPROBATION RECOMMANDÉE PAR :



Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada



Jean Desautels
Directeur
Unité de gestion de Québec
Parcs Canada

Table des matières

1. Introduction	9
1.1 Mandat de Parcs Canada et cadre législatif	9
1.2 Processus d'élaboration du plan directeur	10
2. Le lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis	11
2.1 Le lieu désigné et le lieu administré	11
2.2 Le contexte historique	12
3. Une notion fondamentale : l'intégrité commémorative	17
4. Les ressources culturelles et les messages	19
4.1 Les ressources culturelles d'importance historique nationale, sans égard à leur propriété	19
4.2 Les ressources culturelles d'importance historique nationale propriété de Parcs Canada et leur état.....	22
4.3 Les ressources culturelles d'importance historique nationale administrées par d'autres propriétaires et les menaces qui les guettent	24
4.4 Les messages d'importance historique nationale à communiquer au public	25
4.5 Les autres valeurs patrimoniales	26
5. Analyse du contexte actuel	39
5.1 L'expérience de visite	39
5.2 La communication des messages de commémoration	40
5.3 La fréquentation et l'utilisation du lieu	40
5.4 Le cadre touristique régional	43
6. Les objectifs visés	45
7. Un regard vers l'avenir : le lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis vers 2020	47
8. La mise en œuvre	49
8.1 Le plan directeur de 1988	49
8.2 Les mesures de gestion	50
8.2.1 Les mesures de gestion relatives à la protection des ressources	51
8.2.2 Les mesures de gestion relatives à la communication des messages	52
8.2.3 Les mesures de gestion relatives à l'expérience de visite	52
8.2.4 Les mesures de gestion relatives à la collaboration avec les intervenants régionaux	53

9. Conclusion	55
10. Sommaire de l'évaluation environnementale	57
Études, rapports de recherche et autres ouvrages de référence	59
Comité de planification	61

1. Introduction

1.1 Mandat de Parcs Canada et cadre législatif

Agence fédérale relevant du ministre de l'Environnement, Parcs Canada a essentiellement pour mission d'assumer le mandat national et international du Canada en matière de reconnaissance et de conservation du patrimoine. Parcs Canada s'acquitte de son rôle en protégeant et en mettant en valeur divers aspects représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada. Il vise à en assurer l'intégrité écologique ou commémorative et à en favoriser la compréhension, l'appréciation et la jouissance par le public.

Un des résultats les plus tangibles de l'action de Parcs Canada est le réseau des lieux historiques nationaux, auquel se rattache le lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis. Parcs Canada administre 150 lieux historiques nationaux, dont 28 au Québec. Les lieux historiques nationaux sont gérés en fonction des objectifs suivants :

- Favoriser la connaissance et l'appréciation de l'histoire du Canada grâce à un programme national de commémoration historique.
- Assurer l'intégrité commémorative des lieux, les protéger et les mettre en valeur pour le bénéfice, l'éducation et la jouissance des générations actuelles et futures, avec tous les égards que mérite l'héritage précieux et irremplaçable que représentent ces lieux et leurs ressources.

- Encourager et appuyer les initiatives visant la protection et la mise en valeur de lieux d'importance historique nationale qui ne sont pas administrés par Parcs Canada.

En vertu de la *Loi créant l'Agence Parcs Canada* de 1998, Parcs Canada est tenu de produire ou de mettre à jour le plan directeur de chaque lieu historique national. Le plan directeur a essentiellement pour but d'orienter les interventions touchant à la protection, à la mise en valeur, à l'utilisation et à la gestion du lieu. L'élaboration du plan est encadrée par les *Principes directeurs et politiques de gestion en vigueur à Parcs Canada*, dont la *Politique sur les lieux historiques nationaux* et la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*. Les objectifs stratégiques de Parcs Canada sont également pris en compte lors de l'élaboration d'un plan directeur. Celui-ci exprime donc, à l'échelle du lieu historique, les politiques générales de Parcs Canada tout en tenant compte des préoccupations et des points de vue du public.

La grande famille des lieux historiques nationaux du Canada (LHNC) comprend des endroits qui incarnent et révèlent de multiples facettes de notre histoire nationale, de son caractère, de son identité et de sa trame. Désignés par le ministre de l'Environnement sur la recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (CLMHC), nos lieux historiques nationaux fournissent un riche aperçu de la façon dont l'histoire a laissé son empreinte sur le territoire canadien. Ces lieux contribuent à nous

relier à un plus grand tout et à définir ce que signifie le fait d'être canadien. Ils font partie de notre passé et du patrimoine de tous nos compatriotes. Le programme de commémoration de Parcs Canada s'applique à des lieux, mais aussi à des personnages et à des événements d'importance historique nationale. Ainsi, plus de 890 lieux, 570 personnes et 350 autres éléments de notre histoire ont été officiellement reconnus d'importance nationale.

1.2 Processus d'élaboration du plan directeur

Ce plan directeur a été préparé selon les dispositions du paragraphe 32.(1) de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada* et sera revu selon les dispositions du paragraphe 32.(2) en 2010.

Le plan directeur du LHNC des Forts-de-Lévis est le fruit du travail d'une équipe multidisciplinaire composée d'employés de Parcs Canada. L'équipe a analysé la situation

au lieu et elle a identifié les principaux enjeux de gestion. Elle a élaboré une vision pour l'avenir et proposé des mesures de gestion pour atteindre cette vision. Au printemps 2005, des consultations publiques ont été organisées à Lévis afin de soumettre la vision et les mesures de gestion aux groupes et aux citoyens intéressés par le sujet. La stratégie de consultation publique a permis de connaître l'opinion des intervenants susceptibles d'être concernés par la mise en valeur et la gestion du lieu. Dans l'ensemble, le public s'est montré très favorable aux propositions avancées par l'équipe de planification. Les commentaires exprimés ont été compilés, analysés et pris en compte lors de la rédaction du plan directeur. Celui-ci a été soumis à une évaluation environnementale visant à s'assurer que les mesures de gestion n'entraîneraient pas d'effets environnementaux négatifs. Le plan a ensuite été révisé par le bureau national et présenté au ministre de l'Environnement pour approbation. Après avoir reçu l'approbation requise, le document a été déposé au Parlement.



Vue aérienne du fort Numéro-Un et de ses environs
Parcs Canada / N. Dupuis



Petits soldats en quête de découvertes
Parcs Canada / N. Boisvert

2. Le lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis

2.1 Le lieu désigné et le lieu administré

Dès 1920, la CLMHC soulignait l'importance des forts de Lévis. En 1959, elle recommandait que les trois forts de Lévis soient considérés comme faisant partie du réseau des fortifications de Québec. En 1963, elle réitérait l'importance historique nationale des forts de Lévis en raison de leur importance stratégique et recommandait qu'on prenne les mesures nécessaires pour assurer la conservation du fort Numéro-Un, où se ferait une interprétation adéquate de l'histoire des trois forts. En 2001, elle confirme que l'importance historique nationale des forts de Lévis est liée à leur importance stratégique et au fait qu'ils font partie intégrante du système défensif de Québec.

Le LHNC des Forts-de-Lévis est situé sur les hauteurs de la pointe Lévy. Il est constitué de trois forts formant une chaîne d'ouvrages militaires qui a été érigée entre 1865 et 1872 afin de protéger les abords de Québec et son port d'une attaque éventuelle venant des États-Unis. Les forts de Lévis, quoiqu'ils soient un lieu historique en eux-mêmes, sont aussi une composante des fortifications de Québec (carte 1, p. 29). Ils s'intègrent au réseau des lieux historiques nationaux du Canada et apportent un éclairage spécifique sur l'histoire militaire et la défense du pays.

Le lieu désigné d'importance historique nationale inclut l'aire à l'intérieur du périmètre extérieur du glacis de chacun des trois forts (forts Numéro-Un, Numéro-Deux et Numéro-Trois) et l'emplacement du chemin militaire qui les reliait. Il comprend aussi des ressources associées à la construction des ouvrages de défense, comme le quai et l'emplacement

attendant, le chemin reliant ce quai au fort Numéro-Un, le quartier des ingénieurs royaux, le camp des soldats et le chemin qui reliait les trois forts entre eux (carte 2, p. 31).

Le lieu administré par Parcs Canada inclut la majeure partie de l'aire à l'intérieur du périmètre extérieur du glacis du fort Numéro-Un et représente seulement une partie du lieu désigné (carte 2, p. 31). Le lieu administré par Parcs Canada comprend aussi un boisé situé au nord du fort Numéro-Un et qui ne fait pas partie du lieu désigné (carte 3, p. 33).

Le lieu désigné, ou lieu de commémoration, est ainsi beaucoup plus vaste que le lieu administré. Les autres composantes du lieu désigné (une partie des glacis du fort Numéro-Un, les forts Numéro-Deux et Numéro-Trois, le chemin reliant les trois forts, et les autres ressources associées à la construction des forts) relèvent d'autres propriétaires et ne sont donc pas régies par Parcs Canada. Ce plan directeur s'applique uniquement au lieu administré et aux ressources culturelles administrées par Parcs Canada, cependant Parcs Canada est déterminé à collaborer avec les autres propriétaires pour assurer l'intégrité commémorative des ressources culturelles régies par eux.

Des trois forts originels, seul le fort Numéro-Un, propriété de Parcs Canada, a conservé sa forme d'origine. Le fort Numéro-Deux a été complètement démoli, quoique des vestiges archéologiques pourraient avoir subsisté sous les installations contemporaines d'Assurances générales des caisses Desjardins, qui possède maintenant l'endroit. Plusieurs composantes du fort Numéro-Trois se trouvent encore en place, sous forme de vestiges archéologiques ou de vestiges architecturaux. Ces composantes

sont la propriété du groupe IMAFA. Les autres composantes du lieu désigné, soit un quai et l'emplacement attenant, le chemin reliant ce quai au fort Numéro-Un, une petite partie du fort Numéro-Un, le chemin reliant les forts entre eux, le quartier des ingénieurs royaux et le camp des soldats, se trouvent toutes sur des propriétés privées à vocation résidentielle, récréative, commerciale ou industrielle.

Le fort Numéro-Un offre un exemple remarquable du génie militaire et de l'architecture militaire de la fin du 19^e siècle. Il comporte trois constituantes majeures : l'enceinte, les casemates et le champ de parade. L'enceinte est composée des glacis, de la contrescarpe, du fossé, de l'escarpe, d'un parapet derrière lequel se trouve un chemin des rondes, et de quatre caponnières installées pour défendre le fossé. Sous le terre-plein, douze casemates, aujourd'hui réhabilitées, étaient destinées au casernement de la garnison, et une treizième servait de poudrière principale. Un pont roulant rétractable permet de franchir le fossé ceinturant le fort et d'accéder au champ de parade. De là, on peut se rendre aux caponnières par des tunnels voûtés souterrains (cartes 3, 4 et 5, p. 33, 35, 37).

Parcs Canada a fait l'acquisition du fort Numéro-Un en 1972. Différents travaux de stabilisation, de protection, de restauration et de réhabilitation ont été effectués sur les composantes du fort. En 1982, le fort Numéro-Un ouvrait ses portes au public. Un premier plan directeur identifiant un concept de mise en valeur pour le fort Numéro-Un était approuvé en octobre 1988. Un énoncé d'intégrité commémorative (ÉIC) était approuvé en 2004. Dans la foulée de l'ÉIC, un second plan directeur était rédigé en 2005.

Gare du Grand Tronc à Lévis, vers 1865
Archives nationales du Québec /
Louis-Prudent Vallée

2.2 Le contexte historique

Les trois forts de Lévis ont été construits sur la rive sud du Saint-Laurent, en face de la ville de Québec. Sis sur les hauteurs de la pointe Lévy, le fort Numéro-Un constitue le seul maillon encore en bon état d'une chaîne de trois forts érigés sous la supervision des ingénieurs militaires britanniques entre 1865 et 1872. Cette ligne de forts venait compléter le système défensif de Québec pour faire échec à l'invasion possible des Américains par voie terrestre.

Pour Québec, la construction des forts de Lévis constitue l'aboutissement d'une période de transition caractérisée par la volonté des stratèges d'éloigner leur organisation défensive du cœur de la ville. Deux facteurs avaient accéléré ce processus. D'abord, l'utilisation accrue de l'artillerie rayée suscite une remise en question des ouvrages défensifs existants, car, dès lors, l'ennemi est capable de les canonner à partir d'un endroit beaucoup plus éloigné. Ensuite, il faut tenir compte de la multiplication des chemins de fer au Canada durant cette période. Les communications d'une ville à l'autre étant améliorées, l'ennemi est en mesure de transporter son train d'artillerie à des endroits auparavant difficiles d'accès, créant ainsi de nouveaux points d'intérêt en matière de défense.



Dans l'éventualité d'un conflit avec les États-Unis, le chemin de fer du Grand Tronc entre Montréal et Lévis, avec son embranchement à Richmond pour Portland dans le Maine, pose un danger pour les fortifications de Québec. L'ennemi peut ainsi se présenter directement sur les hauteurs de Lévis, qui offrent une situation de commandement sur Québec et ses installations. Il devient impérieux pour les Britanniques d'occuper ce site défensivement.

La guerre de Sécession américaine soulève de nombreuses craintes. Devant l'étendue de la frontière à défendre et l'infériorité des effectifs militaires disponibles, et compte tenu des facteurs politiques entourant ce conflit, la défense de Québec demeure un point d'intérêt majeur dans la stratégie britannique.



SIR W. JERVOIS, GOVERNOR OF THE STRAITS SETTLEMENTS.

« *Sir W. Jervois, Governor of the Straits Settlements* », gravure parue dans *The Illustrated London News*, le 10 avril 1875

Musée de la civilisation / Bibliothèque du Séminaire de Québec, fonds ancien

Depuis 1862, les rapports sont unanimes : il faut fortifier la pointe Lévy. En 1864, Londres envoie donc William Drummond Jervois dans sa colonie, afin d'établir un nouveau plan de défense. Persuadé que les Yankees vont envahir le Canada, ce sous-inspecteur général des fortifications juge que le temps presse. En cas de retraite, le port de Québec pourrait être le dernier refuge des troupes britanniques. Il est également la principale voie d'entrée des renforts dans la colonie.

Défendre le havre de Québec se révèle un enjeu plus impérial que colonial, car les autorités britanniques veulent assurer, en toutes circonstances, le mouvement de leur flotte dans ce port. Le Parlement anglais vote donc les crédits nécessaires à la construction du réseau de forts détachés qui doivent faire face au sud et compléter le système défensif de la rive nord. La pointe Lévy devient dès lors une sentinelle de Québec et, par le fait même, de l'Empire.

À l'origine, le projet Jervois comprend cinq forts plus ou moins échelonnés sur un arc de cercle contournant la pointe Lévy. Cependant, dès 1864, Jervois prévoit en disposer seulement trois sur l'arc de cercle avec, à l'extrémité nord, quelques batteries rendues nécessaires par l'existence de plusieurs éminences rocheuses. Outre ces ouvrages, un chemin, protégé par un parapet, assure la communication entre les trois forts. À l'arrière, Jervois suggère la construction d'un quatrième fort qui doit également servir de réduit et de poste de commandement pour les ouvrages plus à l'est. Seulement trois forts sont construits : les forts Numéro-Un, Numéro-Deux et Numéro-Trois. On abandonne alors le projet de construire un ouvrage servant de réduit et ce rôle est confié à la Citadelle.

Les modèles retenus par Jervois appartiennent à la fortification polygonale, ou perpendiculaire. Chacun des trois forts épouse une forme polygonale particulière. Les forts sont disposés de telle façon qu'ils se protègent l'un l'autre par des feux croisés de longue portée, qui

offrent un flanquement efficace. Des caponnières doivent assurer la défense du fossé. Quant à l'artillerie, elle est à ciel ouvert. De ces trois ouvrages, le fort Numéro-Un, situé le plus à l'est, surplombe l'île d'Orléans et le port de Québec. Il doit donc assister la citadelle de Québec dans le contrôle du fleuve.

Les travaux de construction débutent durant l'été 1865. Aux trois forts s'ajoutent le camp des ingénieurs royaux, celui des soldats, un quai et un réseau de communication entre les berges du fleuve et le chantier. Ce dernier est le théâtre de diverses expérimentations, notamment au chapitre de la main-d'œuvre alors qu'on a surtout recours à des militaires sur le chantier du fort Numéro-Un. On utilise également de l'outillage à vapeur et des matériaux de construction, tels le ciment Portland, le ciment noir de Québec et l'asphalte. Ces expérimentations témoignent d'une intervention industrielle dans un mode de construction jusque-là artisanal. Construit par les militaires, le fort Numéro-Un sera achevé en 1872, alors que les deux autres, érigés par une entreprise privée, seront terminés en 1869.



Casernes de l'ancien camp des ingénieurs royaux, utilisées ici vers 1885 par les miliciens durant leurs manœuvres annuelles

Archives nationales du Québec, coll. initiale, GH 671-45

La signature du traité de Washington, en 1871, vient aplanir les dernières tensions entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. Dorénavant, celle-ci adopte une stratégie de défense impériale plutôt que continentale.



Le camp du 53^e régiment, présent sur le chantier du fort Numéro-Un en 1867 et en 1869

Shropshire County Council,
Castle Gate Library, Angleterre / R. Walker

Dans ce contexte, elle compte sur sa force navale pour assurer la défense de l'Empire. Québec doit céder le pas à Halifax. Le retrait définitif des forces britanniques ne tarde guère. Les derniers contingents quittent Québec en novembre 1871.

Dans ce contexte, aucun des trois forts construits à grands frais n'a servi à abriter une garnison. Dès 1871, les forts se retrouvent sous la surveillance de l'école d'artillerie (batterie B) de l'armée canadienne, dont les quartiers généraux sont situés à la citadelle de Québec. Au cours des deux guerres mondiales, le fort Numéro-Un a servi d'entrepôt de munitions. Durant la Première Guerre, il aurait également servi de lieu de casernement pour les soldats en attente de leur départ pour l'Europe. En 1949, le gouvernement fédéral a cédé l'usufruit du fort Numéro-Un à la Ville de Lauzon. Il sera pris en charge, de 1953 à 1965, par les Compagnons du Vieux Fort de Lévis, qui le restaurent afin de le transformer en lieu touristique. Parcs Canada prendra le relais en 1972 et y entreprendra d'importants travaux de restauration.

Quant au fort Numéro-Deux, il aurait été utilisé pour la culture des champignons, après quoi il aurait fait office de terrain de balle, avant d'être complètement démoli en 1963 pour faire place à l'édifice d'Assurances générales des caisses Desjardins. À partir de 1876, le fort Numéro-Trois a été utilisé comme station de

quarantaine animale jusqu'à la Première Guerre mondiale, alors qu'il a été réquisitionné par la milice. Celle-ci l'abandonnait en 1935. Au cours des années 1940, on a donné une vocation industrielle à cet emplacement. Une cimenterie y a été active jusqu'à la fin des années 1990. Aujourd'hui, certains vestiges demeurent en place.

Enfin, le camp des ingénieurs royaux a servi de camp militaire au cours de deux guerres et a depuis cédé sa place à un développement domiciliaire. Quant au Parc de la paix, parc municipal dédié à la jeunesse, il recouvre l'ancien campement des soldats d'infanterie qui ont construit le fort Numéro-Un.

3. Une notion fondamentale : l'intégrité commémorative

La notion d'intégrité commémorative est un concept utilisé par Parcs Canada pour décrire, planifier et surveiller l'état des lieux historiques nationaux. Quand on mesure l'intégrité commémorative d'un endroit, on évalue séparément les trois aspects suivants : l'état de ses ressources, l'efficacité de la communication des messages au sujet de son importance nationale et les modes de gestion mis en pratique au lieu. L'intégrité commémorative d'un LHNC, c'est :

- lorsque les ressources qui symbolisent ou caractérisent son importance ne sont ni endommagées ni menacées;
- lorsque les motifs invoqués pour justifier son importance historique nationale sont clairement expliqués au public;
- lorsque ses valeurs patrimoniales sont respectées par tous les décideurs ou intervenants¹.

Afin de garantir la protection et la mise en valeur adéquates des lieux historiques nationaux, Parcs Canada a élaboré une *Politique de gestion des ressources culturelles*. Cette politique s'appuie sur cinq grands principes de gestion, à savoir les principes de valeur, d'intérêt du public, de compréhension, de respect et d'intégrité. Répondre aux exigences de ces principes permet généralement d'assurer l'intégrité commémorative d'un lieu

historique national. Dans la pratique, l'application de cette politique signifie que les ressources culturelles sont identifiées et évaluées et que leur valeur historique est prise en considération chaque fois que des mesures sont mises de l'avant.

L'énoncé d'intégrité commémorative du LHNC des Forts-de-Lévis a été approuvé en 2004. Il a déterminé l'étendue du lieu désigné, précisé son objectif de commémoration, décrit les ressources culturelles qui s'y trouvent, leur a attribué une valeur et a identifié les messages de commémoration à être présentés au public. L'énoncé a aussi fixé des objectifs en matière de protection des ressources culturelles et de diffusion des messages. L'ÉIC est un cadre de référence qui a établi l'état souhaitable pour le lieu. La mise en relation de cet état souhaitable avec la situation existante permet de définir des mesures de gestion pour la conservation et la mise en valeur du lieu.

« Les forts de Lévis ont été désignés lieu historique national en 1920. Les motifs de leur désignation, figurant dans le procès-verbal de la CLMHC pour décembre 2000, sont les suivants :

- ils sont une partie intégrante du système des fortifications de Québec;
- ils ont eu une importance stratégique². »

1. PATRIMOINE CANADIEN. *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, ministre des Approvisionnement et Services Canada, 1994, p. 74.

2. Extrait de l'Énoncé d'intégrité commémorative, Lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis, avril 2004, 20 pages et annexes.

4. Les ressources culturelles et les messages

La valeur d'une ressource culturelle s'établit en fonction de son association à l'objectif de commémoration. L'intégrité commémorative se réalise par la protection des ressources culturelles et par la diffusion des messages d'importance historique nationale. Au LHNC des Forts-de-Lévis, plusieurs ressources d'importance historique nationale doivent être protégées. Il s'agit du lieu désigné, de paysages, d'éléments paysagers, de bâtiments, de structures, de sites archéologiques et d'une collection archéologique. Certaines autres ressources et valeurs doivent aussi être préservées et des messages complémentaires doivent être présentés au public.

Parcs Canada assume la responsabilité directe de la protection et de la commémoration des ressources culturelles qu'il possède. Cependant, plusieurs ressources culturelles existantes et présumées, faisant partie du lieu désigné, se trouvent sur des propriétés privées et ne sont donc pas de son ressort. Ces ressources culturelles, directement associées à l'objectif de commémoration, se retrouvent sur des propriétés privées à vocation résidentielle, institutionnelle, récréative, commerciale ou industrielle. Dans ce contexte, leur protection et leur mise en valeur sont dépendantes de l'utilisation actuelle du sol, et de la sensibilisation et de la volonté des propriétaires concernés.

4.1 Les ressources culturelles d'importance historique nationale, sans égard à leur propriété

Le lieu désigné

Le lieu désigné inclut l'aire à l'intérieur du périmètre extérieur du glacis de chacun des trois forts, l'emplacement du chemin militaire qui les reliait, le quai et l'emplacement attenant, le chemin reliant le quai et le fort Numéro-Un, le site du quartier des ingénieurs royaux et le site du camp des soldats.

Les valeurs historiques rattachées au lieu désigné sont les suivantes :

- Il est associé au système défensif de Québec, notamment aux éléments mis en place à la fin de l'époque coloniale.
- Il évoque l'importance stratégique de Lévis pour contrer une attaque sur Québec en provenance des États-Unis.
- De pair avec les autres éléments constituants du système défensif de Québec, le lieu désigné reflète l'importance stratégique de la capitale coloniale : la voie d'entrée des renforts, l'objectif ultime de l'ennemi.

- Les forts de Lévis appartiennent au type de la fortification polygonale, ou perpendiculaire, qui remplace la fortification bastionnée en Europe au 19^e siècle.
- Les forts de Lévis constituent le seul exemple au Canada du système des forts détachés mis en place pour la défense des grandes villes britanniques dans la deuxième moitié du 19^e siècle.
- Le chantier de construction des forts de Lévis a été le théâtre de diverses expérimentations, notamment au chapitre de la main-d'œuvre militaire, de l'outillage à vapeur et des matériaux de construction (ciment Portland, ciment noir de Québec, asphalte).
- vue depuis le parapet et le terre-plein du fort Numéro-Un, à l'angle de la caponnière de droite, sur la citadelle de Québec ainsi que sur les installations portuaires de la ville;
- vue depuis le parapet et le terre-plein du fort Numéro-Un, à l'angle de la caponnière de droite, sur la campagne;
- vue depuis le terre-plein du fort Numéro-Un, à l'angle de la caponnière de tête, sur le chenal du Saint-Laurent;
- vue depuis la route 132 sur le fort Numéro-Un et sur les vestiges du fort Numéro-Trois;
- vue depuis les hauteurs du chemin Arlaka, en direction de Pintendre, sur l'élévation du fort Numéro-Un.

Les paysages et éléments paysagers

Les forts de Lévis regroupent nombre d'éléments et de points de vue significatifs. Les principaux éléments du paysage qui rappellent ou qui symbolisent la fortification sont :

- le fort Numéro-Un et sa situation de commandement sur Québec, le port, le fleuve et la campagne environnante;
- les composantes architecturales du fort Numéro-Un, le rempart surplombant les casemates, le chemin des rondes, le fossé et le glacis;
- la disposition perpendiculaire des caponnières;
- les vestiges du fort Numéro-Trois³.

D'une façon générale, sont considérés comme significatifs tous les points de vue sur le fleuve et la campagne depuis le sommet de tous les ouvrages défensifs :

Les valeurs historiques rattachées aux paysages et éléments paysagers sont les suivantes :

- Certains points de vue relèvent du fonctionnement des ensembles défensifs et permettent d'illustrer les grands principes de flanquement et de défilement ou offrent des vues de commandement.
- D'autres points de vue rappellent tout simplement des vues ou des percées visuelles familières de l'époque coloniale.
- Un certain nombre de points de vue permettent de mieux saisir les éléments du paysage qui rappellent le système des trois forts de Lévis.
- L'emplacement des forts de Lévis témoigne de la position stratégique des hauteurs de Lévis dans la défense de Québec.

3. En ce qui concerne le fort Numéro-Deux, il n'y a plus de vestiges apparents; quelques vestiges enfouis pourraient avoir subsisté.

- Le défilement des ouvrages (glacis et terre-plein), qui rend toujours le fort Numéro-Un difficile à apercevoir, témoigne de l'un des principes fondamentaux de la fortification de l'époque.
- Certaines des composantes du paysage rappellent la position de commandement sur la rade de Québec.
- Le fort Numéro-Un témoigne de la transition de la fortification bastionnée à la fortification polygonale constituée d'un chapelet de forts détachés. Il constitue le seul exemple du genre restant au Canada.
- Il témoigne également d'une intervention industrielle dans un mode de construction jusque-là artisanal.

Les bâtiments et structures

Le fort Numéro-Un, construit de 1865 à 1872, constitue aujourd'hui la composante la mieux préservée des forts de Lévis (carte 4, p. 35). Il a la forme d'un pentagone irrégulier et comprend, entre autres composantes, douze casemates de briques enfouies sous un rempart de terre. Les façades de pierre des casemates donnent sur un champ de parade dans lequel on retrouve un puits. Le rempart, lui, est ceinturé d'un fossé de cinq mètres de profondeur, avec escarpe et contrescarpe, qui épouse la pente du terrain. Ce fossé est protégé par quatre caponnières percées d'embrasures et de meurtrières et accessibles par des passages voûtés. La caponnière de tête devait protéger le fossé des deux faces orientées vers l'éventuel ennemi. Les caponnières de gauche et de droite devaient protéger le fossé de leur flanc respectif alors que la caponnière de gorge devait protéger le fossé situé à l'arrière du fort, du côté de Québec. L'escarpe forme un mur d'environ trois mètres de hauteur qu'un chemin des rondes longe sur sa face intérieure. On retrouve également quelques poudrières : une poudrière principale sous le rempart et des poudrières secondaires dans les caponnières. On accède à l'intérieur du fort par un pont roulant sur rail qui enjambe le fossé arrière. Enfin, à l'avant du fort, le glacis existe toujours.

Les valeurs historiques rattachées aux bâtiments et structures sont les suivantes :

- La construction des voûtes (casemates, caponnières et poudrières) reflète la qualité du choix et des assemblages de matériaux pour ce genre d'ouvrage, tout comme le savoir-faire des artisans.

Les sites archéologiques

On présume que l'emplacement de chacun des trois forts (carte 2, p. 31) recèle un certain nombre de ressources archéologiques, souvent de fortes dimensions, tels des ouvrages militaires (fossés, contrescarpes, glacis, caponnières, champs de parade, casemates, poudrières, batteries et rampes à canon), des bâtiments (latrines et urinoirs) et des infrastructures (canalisations, puits et chemins). Le potentiel archéologique de l'emplacement du fort Numéro-Trois est particulièrement riche. La présence de nombreux vestiges y a d'ailleurs été relevée.

Construit à proximité du fort Numéro-Un, le camp des ingénieurs royaux servait à loger les ingénieurs et leurs ouvriers. En 1866, le camp comptait 21 édifices en bois et quelques autres s'y sont ajoutés les années suivantes. Il y avait, entre autres, six casernes, dont trois pour les soldats et trois autres pour les officiers, des entrepôts pour les vivres et l'équipement, des écuries, une remise pour la pompe à incendie, une cantine, des ateliers pour les charpentiers, les tailleurs d'habits et les tailleurs de pierre, une forge, une école, un hôpital, deux mess, une cuisine et diverses latrines. Des vestiges archéologiques

présupposés⁴ sont liés à l'existence passée de ce camp. Des maisons s'élèvent aujourd'hui sur l'emplacement de cet ancien camp.

La présence de vestiges est présumée au camp des soldats, qui avait été aménagé dans le secteur de la « mare à Pompon ». Ce secteur est aujourd'hui un parc public : le Parc de la paix.

Afin de faciliter le transport de la main-d'œuvre et des matériaux, un débarcadère a été aménagé sur la rive sud, à l'anse aux Sauvages, l'actuelle grève Gilmour. La présence de vestiges archéologiques est présumée au site de l'ancien quai.

Un chemin a été aménagé en 1865 entre le quai situé à l'anse aux Sauvages et le site du fort Numéro-Un. Un autre chemin reliant les forts Numéro-Un, Numéro-Deux et Numéro-Trois a été achevé en 1866. Des vestiges des chemins ont été repérés, d'autres sont présumés.

La valeur historique rattachée aux vestiges archéologiques est la suivante :

- Les vestiges archéologiques témoignent de l'ampleur de la logistique mise en place pour construire les forts de Lévis.

La collection archéologique

Un certain nombre de bornes militaires se trouvent sur le territoire de la ville de Lévis, principalement à l'intérieur du lieu désigné.

Les seuls autres artefacts de la collection archéologique sont treize clous en cuivre. Ils proviennent du revêtement intérieur en bois de la poudrière de la caponnière de gauche.

Les valeurs historiques rattachées à la collection archéologique sont les suivantes :

- Ces pierres de bornes témoignent de l'importance de la propriété militaire sur la rive sud au 19^e siècle.
- L'utilisation de clous en cuivre témoigne des méthodes et des techniques de construction spécifiques employées pour contrer les risques d'explosion dans une poudrière.

4.2 Les ressources culturelles d'importance historique nationale, propriété de Parcs Canada, et leur état

La plupart des ressources culturelles du lieu désigné qui se trouvent sur l'emplacement du fort Numéro-Un relèvent de la compétence de Parcs Canada. Ces ressources consistent en :

- une partie du lieu désigné;
- une partie des paysages et des éléments paysagers;
- les bâtiments et structures;
- des vestiges présumés des ouvrages militaires, des infrastructures et de divers bâtiments.

D'importants travaux ont eu cours sur les ouvrages militaires du fort Numéro-Un depuis son acquisition par Parcs Canada. Toutefois, des menaces importantes à l'intégrité des ressources sont encore présentes pour certaines composantes du fort.

Des arbres et arbustes commencent à s'implanter sur certaines composantes du fort Numéro-Un, dont l'escarpe, le fossé, la contrescarpe et les glacis. Cette colonisation indésirable contribue à obstruer des paysages et des éléments paysagers, réduit la

4. La désignation présumée réfère à des vestiges qui n'ont pas été mis au jour, mais dont la présence est suggérée par des sources d'archives, des plans et de l'iconographie ancienne.

perception du profil des ouvrages de terre et de maçonnerie, et contribue à la détérioration de ces ressources.

La restauration des casemates 1 à 9 a été exécutée. Il reste à restaurer les casemates 10 à 12 et la poudrière principale, où des infiltrations d'eau contribuent à l'effritement des briques.

Les joints de maçonnerie des murs des composantes du fort sont en mauvais état et d'importants travaux de rejointoiement des murs doivent être entrepris afin d'éviter une dégradation plus sévère. D'importants travaux d'entretien sont nécessaires sur certaines composantes architecturales du fort comme les portes et les fenêtres.



Les pierres du mur extérieur des casemates
Parcs Canada

Les caponnières de droite et de gorge ont été restaurées. En raison de leur état de détérioration avancée, les caponnières de tête et de gauche sont actuellement fermées au public. La caponnière de gauche est effondrée, tandis que celle de tête est difficilement accessible et doit être soutenue à l'intérieur par des pièces de bois.

Le fossé, dans le secteur des faces droite et gauche et du flanc gauche, a été partiellement remblayé afin de stabiliser le mur d'escarpe qui menaçait de s'effondrer. Les

travaux sommaires et provisoires de stabilisation et de conservation, effectués il y a une vingtaine d'années, sont à refaire sur toute la partie gauche du fort⁵ (soit l'escarpe, la contrescarpe, le fossé, le parapet, le chemin couvert, les caponnières de gauche et de tête, et les tunnels y conduisant) afin d'éviter une dégradation plus sévère de ces composantes. La situation actuelle pourrait entraîner l'effondrement d'une partie de ces structures.



**Vue du fossé et du pont roulant
à la hauteur de la demi-gorge droite**
Parcs Canada

Enfin, une entrée de service a été percée dans le mur arrière du fort Numéro-Un et le fossé y a été remblayé pour permettre le passage de véhicules.

5. La partie gauche représente la moitié du périmètre fortifié.

La dégradation du fort s'accroît au fil des années. Des interventions importantes devront être entreprises sous peu afin d'éviter la fermeture de certaines sections supplémentaires. Le peu de ressources disponibles pour l'entretien régulier entraîne un problème de dégradation des ressources culturelles.

4.3 Les ressources culturelles d'importance historique nationale administrées par d'autres propriétaires et les menaces qui les guettent

En bref, les ressources qui ne sont pas régies par Parcs Canada sont : celles d'une partie des glacis du fort Numéro-Un, de certains paysages et de certains éléments paysagers, et celles associées aux forts Numéro-Deux et Numéro-Trois, aux chemins, au site du quai, au site du quartier des ingénieurs et à celui des soldats. Il existe des menaces importantes à l'intégrité de ces ressources administrées par d'autres propriétaires. Ces menaces sont principalement reliées à l'utilisation des terrains et au contexte de développement urbain.

Plusieurs paysages et éléments paysagers sont situés sur des propriétés privées ou publiques, à vocation résidentielle, commerciale, récréative, institutionnelle ou industrielle. La présence importante d'arbres et d'arbustes sur les propriétés privées et publiques ceinturant le fort Numéro-Un masque le profil du glacis. Elle contribue également à hypothéquer certains paysages et éléments paysagers, dont la situation de commandement du fort sur la campagne avoisinante et la vue sur la citadelle de Québec. La présence d'une citerne d'eau désaffectée appartenant à la Ville de Lévis et celle d'antennes de communication appartenant au gouvernement du Canada hypothèquent aussi certains paysages culturels.

Les vestiges au site du quai se trouvent sur la propriété du chantier maritime MIL Davie. Le tracé des anciens chemins se situe en bonne partie en milieu résidentiel, le site du camp des soldats est maintenant occupé par un parc commémoratif, et celui du camp des ingénieurs se trouve aussi au cœur d'un développement résidentiel. Le site du fort Numéro-Deux est maintenant la propriété du groupe d'Assurances générales Desjardins et est occupé par leurs bureaux administratifs. L'état des vestiges présumés de ces sites n'est pas connu, mais ils ont dû être fortement altérés par les utilisations du territoire depuis leur utilisation militaire. Ces vestiges présumés portent cependant une valeur de témoignage historique.

Quant au site du fort Numéro-Trois, qui recèle d'importants vestiges archéologiques, il a été longtemps occupé par une cimenterie maintenant fermée, et est sous la propriété du groupe IMAFA. Des sondages mécaniques exploratoires y ont été menés afin d'évaluer la présence et l'état des vestiges archéologiques. Ces sondages ont confirmé l'existence de vestiges archéologiques majeurs, dont ceux de plusieurs caponnières, de petites poudrières, de galeries de tir, des tunnels y conduisant, et de composantes de l'enceinte et du champ de parade. Le site compte aussi la poudrière principale et sept casemates dans leurs formes intégrales, et des vestiges architecturaux d'autres casemates. Il est donc très riche de témoins significatifs des travaux militaires qui y ont eu cours. La préservation de ces ressources est liée à l'utilisation future du site.

Considérant les priorités des différents propriétaires impliqués dans l'utilisation des espaces concernés, la protection de ces ressources éparpillées sur le territoire urbain de Lévis, présente un défi de taille. Elle dépend de l'intérêt que portent les propriétaires actuels face à ces préoccupations patrimoniales. Une désignation de certaines ressources culturelles par les autorités municipales ou provinciales contribuerait grandement à assurer leur protection.

4.4 Les messages d'importance historique nationale à communiquer au public

Au LHNC des Forts-de-Lévis, les messages d'importance historique nationale découlant de l'objectif de commémoration et devant être communiqués au public sont les suivants :

- Les forts de Lévis sont une partie intégrante du système des fortifications de Québec.
- Les forts de Lévis ont eu une importance stratégique.

Afin de mieux faire comprendre ces messages, ils doivent être développés en tenant compte des éléments suivants :

- La situation politique en Europe et aux États-Unis explique la construction de trois forts, détachés des fortifications de Québec, sur les hauteurs de la pointe Lévy. En effet, la Grande-Bretagne se méfiait, en Europe, de la situation en Prusse (future Allemagne) et, en Amérique, de celle des États-Unis à l'occasion de la guerre de Sécession. La Grande-Bretagne était aussi préoccupée par les activités des Fénians, groupuscule d'activistes irlandais installé aux États-Unis.
- En 1864, William Drummond Jervis, sous-inspecteur général des fortifications de l'Empire britannique, conclut que les Américains pourraient tenter de prendre Québec en empruntant le chemin de fer qui existe entre Portland (Maine) et Lévis.
- Construits pour contrer une éventuelle invasion terrestre des Américains, les trois forts de Lévis doivent tenir l'envahisseur à distance de Québec et protéger son port, qui assure l'arrivée des renforts ou le retrait des troupes britanniques.
- Sans la présence d'ouvrages défensifs sur la rive sud, l'ennemi pourrait prendre position sur la pointe Lévy pour bombarder Québec, ses installations portuaires et, finalement, contrôler la navigation du Saint-Laurent.
- Pour protéger un grand périmètre sur la rive sud, l'idée d'ériger un rempart continu est écartée au profit de la construction d'un réseau de trois forts, séparés entre eux par une distance de 1 800 mètres, et se protégeant mutuellement à l'aide de leur artillerie.
- L'apparition du canon à âme rayée, qui offre une plus grande précision de tir de même qu'une portée beaucoup plus longue que les pièces d'artillerie conventionnelles, entraîne des changements dans l'art militaire.
- Le fort Numéro-Un appartient à la fortification dite polygonale, ou perpendiculaire, une évolution des techniques de fortification dans l'art militaire. Il témoigne plus particulièrement de la transition entre le classique et le moderne.
- La construction du fort Numéro-Un prend l'allure d'un laboratoire dans la mesure où les militaires expérimentent l'utilisation de nouvelles technologies, tels le transport par rail, l'utilisation de la machinerie actionnée à la vapeur, ainsi que l'emploi de nouveaux matériaux comme le béton fabriqué avec du ciment Portland.
- La construction des forts de Lévis, du fort Numéro-Un notamment, a nécessité la mise en place d'importantes infrastructures : quai, chemins, camp des ingénieurs royaux et camp des soldats.
- En 1871, avec la signature du traité de Washington, la menace d'une invasion américaine s'estompe et on assiste alors au retrait des garnisons de plusieurs forts canadiens, ainsi qu'au départ des troupes britanniques du Canada.

- Le lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis est un lieu désigné par le gouvernement du Canada en raison de son importance historique nationale.



Bivouac du régiment écossais Queen's Own Highlanders sur la pointe Lévy, vers 1868. Ces soldats ont travaillé à la construction du fort Numéro-Un
Queen's Own Highlanders Museum, Glasgow, Écosse

4.5 Les autres valeurs patrimoniales

Ce volet concerne les ressources, les valeurs et les messages qui, tout en n'étant pas reconnus d'importance nationale, n'en portent pas moins une signification historique pour le lieu. Ces autres valeurs patrimoniales correspondent à des sites archéologiques, à des collections et à des messages complémentaires.

Les sites archéologiques

En raison des nombreuses activités qui se sont déroulées dans l'un ou l'autre des trois forts à partir de 1871, on présume de la présence de nombreux vestiges archéologiques postérieurs à l'occupation militaire coloniale des forts de Lévis. Seules les ressources archéologiques du fort Numéro-Un se trouvent sur la propriété administrée par Parcs Canada et sont, de ce fait, sous sa responsabilité. Au fort

Numéro-Un, on a uniquement fouillé le secteur d'un puits dont la construction se situerait entre 1866 et 1872.

La valeur historique rattachée aux sites archéologiques est la suivante :

- Les vestiges présumés de ces ressources culturelles témoignent des diverses activités militaires et civiles qui ont suivi l'abandon des forts de Lévis par les autorités militaires coloniales.

Les collections

La collection ethnologique est constituée de quelques pièces d'artillerie installées au fort Numéro-Un dans les années 1980-1990 : trois canons, quatre caronades et deux mortiers, tous montés sur affût et provenant des fortifications de Québec et de l'île Madame. La collection comprend aussi un canon Armstrong à âme rayée monté sur un affût mobile sur rail. Ces pièces d'artillerie conservées au fort Numéro-Un sont en bon état.

Sur le site, on retrouve également une plaque de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada qui a été dévoilée en 1984 et qui commémore la construction du fort Numéro-Un.

Les valeurs historiques rattachées à cette collection ethnologique sont les suivantes :

- Bien que ces pièces d'artillerie aient été mises en place récemment, elles rappellent le type d'artillerie utilisée à Québec à l'époque coloniale.
- Le canon Armstrong témoigne du développement de l'artillerie à l'époque de la construction des forts de Lévis. Étant un canon à âme rayée à chargement par la culasse, il fait également figure de pièce d'artillerie rare au Canada, et même au Royaume-Uni. Il a été fabriqué en Angleterre pendant seulement cinq ans.

Les seuls artefacts archéologiques récupérés au fort Numéro-Un proviennent des fouilles effectuées dans le secteur du puits. Cette collection est constituée de quelque 130 artefacts, dont dix hausses de visée de fusil. Ces artefacts sont en métal et n'ont reçu aucun traitement de conservation préventif.

La valeur historique rattachée aux artefacts archéologiques est la suivante :

- Ces artefacts témoignent de l'utilisation du fort Numéro-Un pour l'entreposage de fusils après 1871.

Les messages complémentaires

Dans le contexte global des ressources et des composantes liées à d'autres valeurs patrimoniales, il convient de présenter les messages suivants au public :

- Avec le retrait des troupes britanniques en 1871, le fort Numéro-Un est inoccupé, mais sa surveillance est assurée par un détachement d'une dizaine d'artilleurs canadiens de la batterie « B », qui relève de la citadelle de Québec.
- Installé au fort Numéro-Un en 1878, le canon rayé de type Armstrong, autrefois capable de tirer un obus de quarante kilogrammes à une distance de trois kilomètres, est évocateur des pièces d'artillerie qui ont provoqué la nécessité de remplacer le rempart bastionné par des ouvrages plus modernes.
- Au début du 20^e siècle, la menace d'invasion terrestre étant écartée, les forts de Lévis cèdent leur rôle défensif à trois batteries de canons qui pointent vers le Saint-Laurent à partir de la pointe de la Martinière, de Beaumont et de Saint-Jean à l'île d'Orléans, afin de protéger Québec d'une invasion par voie fluviale.

- Dès 1911, les munitions fabriquées par le Dominion Arsenal qui ne peuvent plus être entreposées à la Citadelle en raison d'un manque d'espace sont transportées au fort Numéro-Un.
- En 1917, dans le cadre de mesures de guerre, on décide d'entreposer tous les explosifs du Dominion Arsenal, ainsi que ceux qui ont été acceptés par la Défense nationale, au fort Numéro-Un.
- Durant le premier et le second conflit mondial, le fort Numéro-Un sert d'entrepôt pour les munitions ainsi que de lieu d'entraînement pour des militaires canadiens en attente de leur départ pour l'Europe.
- En 1949, le gouvernement fédéral octroie le fort Numéro-Un à la Ville de Lauzon et il sera pris en charge, de 1953 à 1965, par l'Association des Compagnons du Vieux Fort de Lévis, qui le restaure afin de le transformer en lieu touristique.
- Le fort Numéro-Deux servira pour la culture des champignons, puis pour la pratique de sports de balle, avant d'être finalement démolie en 1963.
- De 1876 à 1914, le fort Numéro-Trois a servi de station de quarantaine animale. Celle-ci aurait été l'une des premières du genre au monde.
- Déjà laissé à l'abandon en 1935, le fort Numéro-Trois a été partiellement détruit en 1939-1940 à cause des risques pour la sécurité publique. On lui donnera alors une vocation industrielle. Aujourd'hui, des vestiges des casemates et des caponnières sont encore visibles sur son site original.
- Le Parc de la paix, situé à l'emplacement du camp des soldats, a été nommé ainsi le 6 septembre 1997 sur l'initiative de

l'UNESCO pour commémorer les anciens combattants et différents événements à caractère militaire. Il appartient à la Ville de Lévis et il est géré par la Fondation du mémorial des militaires.

- Les forts de Lévis sont associés au réseau des lieux historiques nationaux commémorant le thème de la défense du Canada à l'époque coloniale.
- Les forts de Lévis sont également rattachés au système défensif de Québec mis en place à l'époque coloniale et ce faisant, ils sont associés au réseau des lieux historiques nationaux faisant partie intégrante du lieu historique national des Fortifications-de-Québec.
- Les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada appartiennent à tous les Canadiens et Canadiennes.



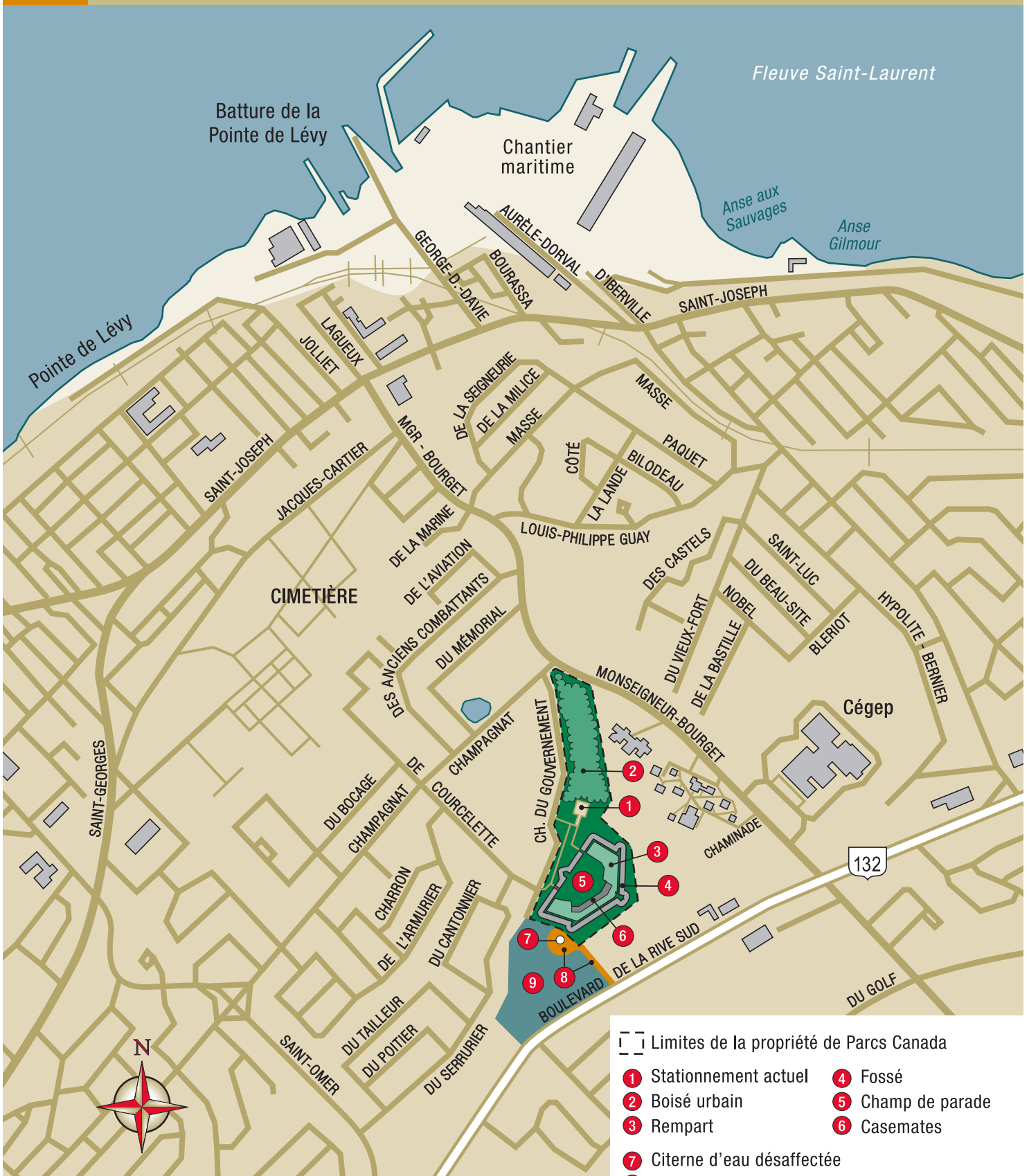
Lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis

Localisation du lieu dans la région

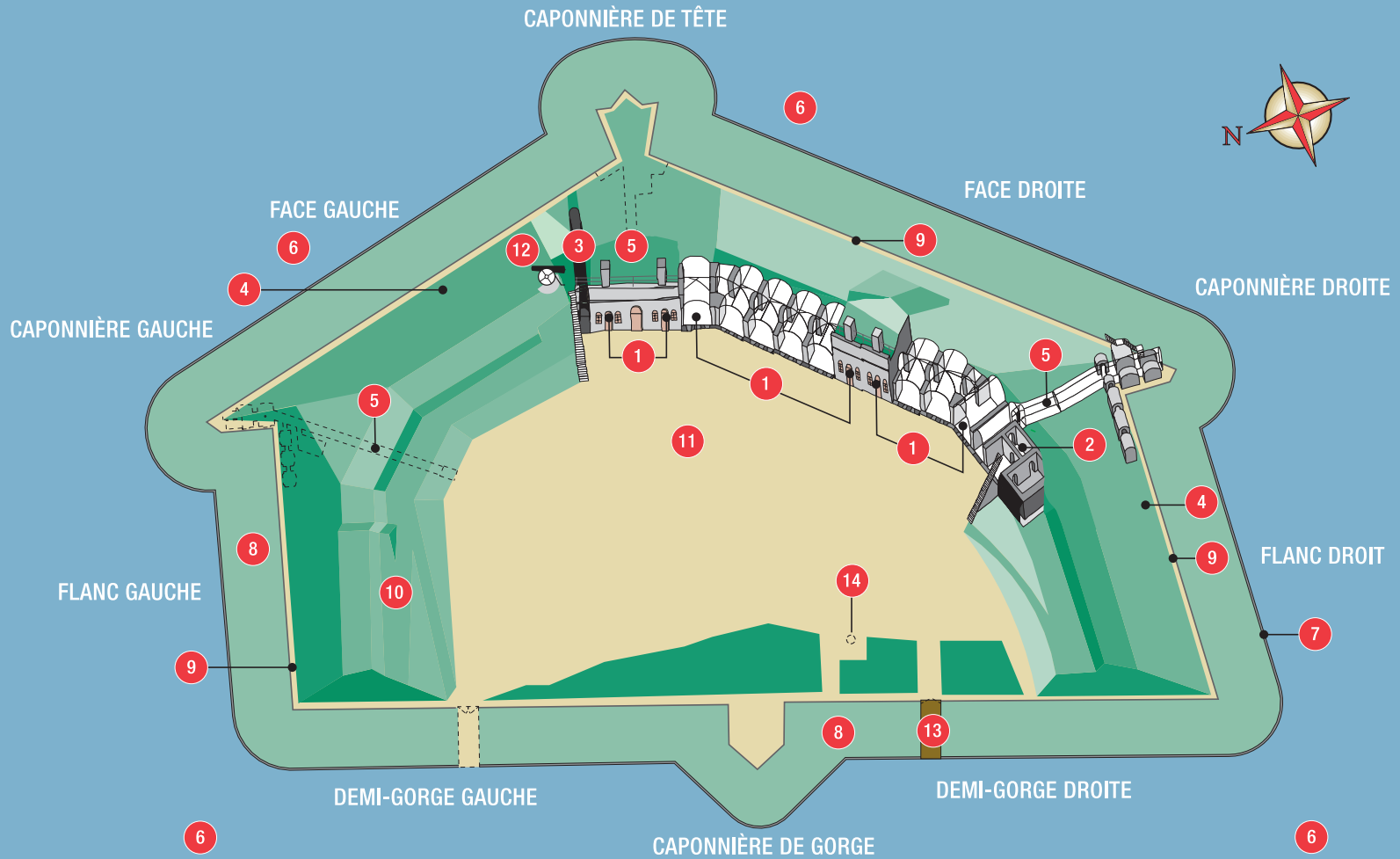


- 1** Fort n° 1 : géré par Parcs Canada et ouvert au public
- 2** Fort n° 2 : vestiges enfouis
- 3** Fort n° 3 : vestiges enfouis et apparents

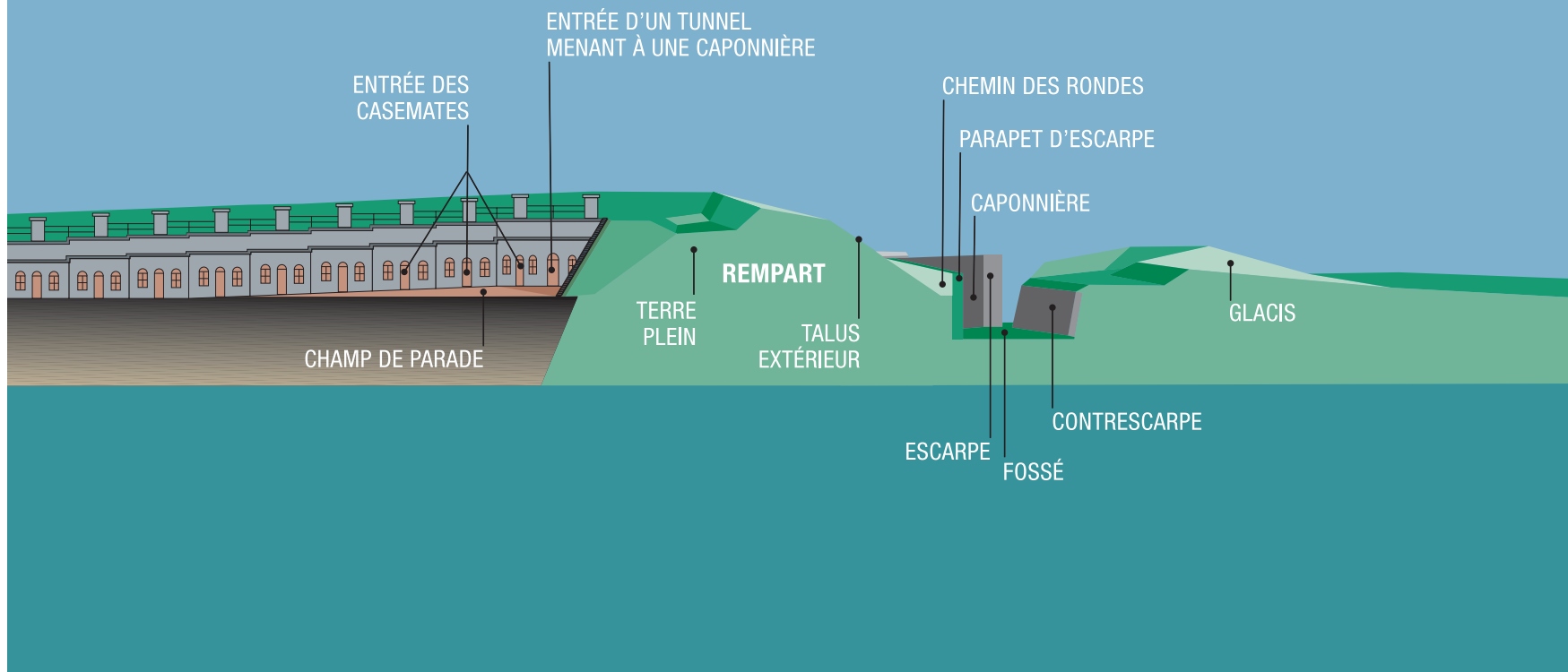




Lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis
Les composantes détaillées du fort n° 1



- | | | | | |
|---------------------------------------|-----------------------------------|----------------|--------------------|-----------------|
| 1 Casemates | 4 Chemin des rondes | 7 Contrescarpe | 10 Terre-plein | 13 Pont roulant |
| 2 Poudrière principale | 5 Tunnels d'accès aux caponnières | 8 Fossé | 11 Champ de parade | 14 Puits |
| 3 Tunnel d'accès au chemin des rondes | 6 Glacis | 9 Escarpe | 12 Canon Armstrong | |



5. Analyse du contexte actuel

5.1 L'expérience de visite

Le fort Numéro-Un est la composante du LHNC des Forts-de-Lévis qui est ouverte au public. Les visiteurs peuvent y profiter de services d'accueil et d'interprétation, de mai à octobre. Ces services sont offerts dans les deux langues officielles et font l'objet d'une tarification depuis 1995. Le bâtiment répond aux normes d'accès universel.

Un comptoir d'accueil, d'information et de vente, des salles d'exposition, une salle de projection, des salles d'animation, des installations sanitaires et des espaces administratifs sont actuellement aménagés dans les casemates du fort. La caponnière de droite, la caponnière de gorge et la poudrière principale ont été restaurées et sont aussi accessibles au public.

Un guide-interprète accueille les visiteurs à l'entrée du fort, où on leur présente d'une manière sommaire les messages d'importance historique nationale liés au lieu ainsi que l'offre de service. La visite du lieu peut se faire de façon autonome ou dans le cadre d'une visite guidée. À l'intérieur des casemates, une exposition⁶ présente le contexte historique entourant la construction des trois forts ainsi que les nouvelles technologies utilisées durant leur construction. Un document audiovisuel complète les informations fournies dans l'exposition. Un circuit de découverte permet aux visiteurs d'appréhender l'imposant ouvrage militaire et ses principales constituantes que sont le pont-roulant, le champ de parade, le terre-

plein, le chemin des rondes, les casemates, les tunnels, les poudrières, les caponnières et le fossé⁷.

Des visites guidées et des activités d'animation s'adressent aux différentes clientèles du lieu. La clientèle scolaire bénéficie pour sa part d'une programmation spécifique, adaptée à ses besoins et conçue en fonction des objectifs d'apprentissage du ministère de l'Éducation du Québec. En collaboration avec des organismes du milieu, selon les ressources disponibles et les occasions qui se présentent, différentes activités spéciales peuvent aussi être offertes au fort.



Activité d'animation auprès des jeunes
Parcs Canada

Au nord du fort, attenant à son glacis, un petit boisé sert de parc urbain. L'ensemble du boisé est une érablière sucrière à frêne d'Amérique. Une aire de pique-nique et un sentier pédestre y sont aménagés et invitent les visiteurs à la détente en nature.

6. Des modules d'interprétation, des bornes interactives, des artefacts, des mannequins, des costumes, une maquette et une présentation audiovisuelle font partie des moyens utilisés dans l'exposition pour communiquer les différents messages au public.

7. Certaines composantes militaires du fort, comme les caponnières de gauche et de tête, sont actuellement fermées au public pour des raisons de sécurité.

En bordure du boisé, près du fort, se trouve un petit stationnement d'une quinzaine d'emplacements, servant aux visiteurs (carte 3, p. 33).

5.2 La communication des messages de commémoration

Au LHNC des Forts-de-Lévis, la découverte des ressources et la communication des messages s'effectuent actuellement par le biais de cette expérience de visite. Les paramètres de cette expérience patrimoniale ont été définis par un concept d'interprétation appliqué au lieu vers la fin des années 1990. Dans le cadre de la mise en place de ce concept, les expositions ont été refaites.

L'expérience en place est apte à susciter une réflexion adéquate sur les messages d'importance historique nationale. Les outils de communication illustrent bien ces messages ainsi que les messages contextuels qui les précisent. Cependant, les messages d'information complémentaire, liés à l'utilisation des trois forts à partir de la fin de leur construction jusqu'à nos jours, se rattachent à une période plus longue et des ajustements à l'offre de service seront nécessaires pour mieux les présenter au public.

Les ressources visibles du fort Numéro-Un possèdent un puissant pouvoir d'évocation et d'explication du rôle des forts de Lévis comme lieu stratégique et comme ligne de défense fortifiée de Québec. Cependant, à l'exception du fort Numéro-Un, toutes les autres composantes du lieu désigné (soit les forts Numéro-Deux et Numéro-Trois, le chemin de communication, le camp des soldats, le quartier des ingénieurs royaux et le site du quai) sont actuellement inaccessibles au public ou leur sont inconnues, faute de mise en valeur d'une part, et du fait qu'elles se trouvent hors des propriétés de Parcs Canada d'autre part. Ainsi, ces sites qui recèlent probablement de nombreux vestiges archéologiques et des

vestiges architecturaux au fort Numéro-Trois ne livrent actuellement aucun message historique. Leur existence et leur importance historique ne sont pas révélées au public *in situ*. La collaboration des propriétaires actuels serait essentielle pour y parvenir.

L'ensemble défensif constitué par les trois forts de Lévis et par les ressources s'y rattachant ne prend donc sa signification que lors de la visite des salles d'exposition du fort Numéro-Un, où les liens entre les forts et ceux avec la défense de Québec sont abordés. Actuellement, aucune signalisation ni aucun élément d'interprétation n'indique, ailleurs sur le lieu désigné, la nature et les particularités de ces ressources. Quelques panneaux d'interprétation ont été récemment conçus pour pallier cette lacune, mais les ententes avec les propriétaires concernés, qui permettraient leur installation, ne sont pas encore conclues.

Des efforts en diffusion externe permettent d'assurer un certain rayonnement du lieu auprès des clientèles qui ne peuvent s'y rendre. Ainsi, le lieu est doté d'un site Internet depuis 1996. Des ajustements y sont cependant nécessaires pour refléter l'ensemble des messages de commémoration, principalement les messages complémentaires.

5.3 La fréquentation et l'utilisation du lieu

Les caractéristiques architecturales des ouvrages militaires restaurés ou réhabilités et l'attrait d'une enceinte fortifiée de la deuxième moitié du 19^e siècle, combinés aux activités et services offerts, ont rapidement attiré un nombre important de visiteurs au fort Numéro-Un. L'ensemble du fort est principalement un lieu de commémoration tandis que son champ de parade et son terre-plein jouent un rôle secondaire de lieu d'animation, de loisir et de détente.

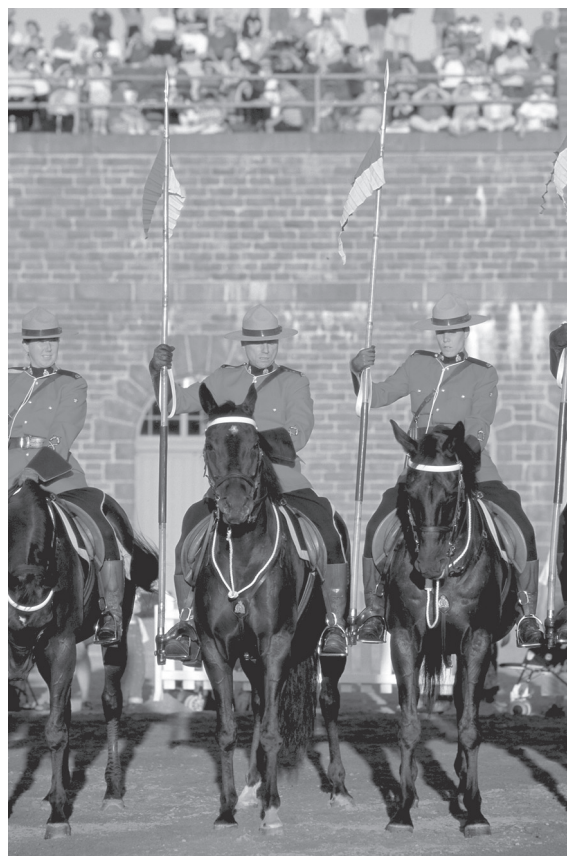
Les visiteurs du lieu historique national se répartissent en trois catégories, soit les groupes scolaires, les autres groupes organisés et les visiteurs hors groupe. De 1982 à 1991, la fréquentation moyenne annuelle a été de 23 280 visiteurs. En 1994, la fréquentation du lieu atteignait 24 472 visiteurs. L'instauration d'un droit d'entrée à partir de 1995 a fait chuter la fréquentation, cette année-là, à 15 345 visiteurs. En 2001, 17 906 visiteurs ont été accueillis au lieu. En 2002, le lieu recevait 21 496 visiteurs⁸ et en 2003, il en recevait 18 684⁹. Annuellement, environ la moitié des visiteurs du lieu y sont attirés par des activités spéciales comme le Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada, le concert au crépuscule avec le Royal 22^e Régiment, les Journées de la Culture, etc. Le lieu cherche à conserver l'intérêt des clientèles existantes et à accroître son pouvoir attractif auprès des clientèles potentielles tout en faisant face à un contexte budgétaire difficile.



Concert au crépuscule avec le Royal 22^e Régiment
Parcs Canada

Le lieu historique se trouve en périphérie des circuits touristiques majeurs et est difficilement accessible avec le transport en commun. La présentation des activités spéciales attire parfois au fort Numéro-Un un nombre élevé de visiteurs. Leurs véhicules ne peuvent pas

toujours trouver place dans le petit stationnement du lieu, créant ainsi d'importants débordements dans les rues avoisinantes. L'aménagement d'une voie d'accès direct au fort Numéro-Un à partir de la route régionale 132 et d'un stationnement plus adéquat et accessible aux autobus serait souhaitable afin de faciliter l'accessibilité du site aux visiteurs. Cependant, les terrains qui pourraient accueillir de tels aménagements sont la propriété de la Ville de Lévis et du gouvernement du Canada (carte 3, p. 33). L'aménagement de cette voie d'accès et de ce stationnement contribuerait aussi à réduire l'impact de la circulation auprès des résidents du quartier.



Activité spéciale avec le Carrousel de la Gendarmerie royale du Canada
Parcs Canada

8. Parmi ces 21 496 visiteurs, 15 615 étaient des visiteurs hors groupe, 2 738 faisaient partie de groupes scolaires et 3 143 appartenaient à d'autres groupes organisés.
9. Parmi ces 18 684 visiteurs, 11 263 étaient des visiteurs hors groupe, 3 519 faisaient partie de groupes scolaires et 3 902 appartenaient à d'autres groupes organisés.

En juillet et août 2002, une étude sur la satisfaction des visiteurs a été menée au lieu auprès de l'ensemble des visiteurs de plus de 16 ans venus en groupes organisés ou non. Cette étude a permis de dresser le profil de ces visiteurs et de leur appréciation de la visite :

- La clientèle provient à 30 % de la région (soit un rayon de 20 km autour du fort Numéro-Un), à 54 % d'ailleurs au Québec, à 3 % d'ailleurs au Canada, à 4 % des États-Unis, à 6 % de la France et à 3 % d'autres pays.
- La langue utilisée est le français à 90 % et l'anglais à 10 %.
- La clientèle à l'étude se compose de groupes d'adultes sans enfant dans une proportion de 63 % et de groupes d'adultes avec enfants dans une proportion de 37 %.
- Les groupes organisés constitués de personnes de plus de 16 ans ne représentent qu'une infime partie de la clientèle du lieu pour la période étudiée.
- Le nombre moyen de visiteurs par groupe est de 3,6 personnes.
- Pour 93 % des répondants, il s'agit de leur première visite au lieu historique.
- La durée moyenne de leur visite est de 1 h 21 min.
- La fréquentation est composée à 26 % de visiteurs de moins de 17 ans, 5 % ont entre 17 et 24 ans, 14 % ont entre 25 et 34 ans, 36 % ont entre 35 et 54 ans, 14 % ont entre 55 et 64 ans et 5 % ont 65 ans et plus.
- Parmi les répondants, 66 % avaient planifié la visite du lieu parmi d'autres activités (25 % comme destination principale de leur voyage et 41 % comme une étape prévue à leur itinéraire) alors que pour 34 %, il s'agissait d'un arrêt imprévu.
- Les principaux moyens d'information ayant incité à venir au lieu historique sont, dans l'ordre : les guides et brochures touristiques, les amis ou la famille, les panneaux routiers, le dépliant du lieu, les centres d'information touristique et les autres attraits touristiques.
- Les répondants se disent très satisfaits des services d'interprétation, du personnel et de l'ensemble de leur visite. La visite accompagnée d'un guide est le service d'interprétation qui atteint le plus haut niveau de satisfaction de la part des visiteurs. Il semble y avoir une certaine insatisfaction concernant les panneaux de signalisation menant au lieu.
- Après leur visite, les répondants devaient valider six énoncés concernant les messages d'importance historique nationale diffusés au lieu historique. Les réponses à ces questions fournissent un indicateur de base servant à informer les gestionnaires sur l'acquisition de connaissances relatives aux messages diffusés *in situ*. L'analyse des résultats indique que 95 % des répondants ont donné une réponse correcte à au moins quatre énoncés sur six et la totalité a répondu correctement à au moins deux énoncés.
- Parmi les répondants, 68 % ont signifié leur intérêt pour la mise en place d'un circuit patrimonial militaire sur la rive sud.
- Parmi les répondants, 63 % ont mentionné ne pas avoir utilisé le service de visite guidée du lieu. Trois raisons principales ont été invoquées : dans 34 % des cas, la visite n'était pas disponible à l'arrivée des visiteurs, 24 % des visiteurs n'étaient pas intéressés par une visite guidée, préférant

découvrir le lieu à leur rythme, et 21 % ont indiqué que l'horaire des visites ne correspondait pas à leurs besoins.

- L'architecture des bâtiments et la qualité de l'interprétation historique représentent des éléments très appréciés par les visiteurs.
- Lorsque interrogés sur les améliorations souhaitées pour rendre la visite plus agréable, 73 % des répondants n'indiquent pas d'améliorations particulières. Parmi les 27 % qui ont fait part d'améliorations souhaitables, 37 % ont mentionné qu'il serait intéressant d'avoir plus d'animation dans le fort, 22 % ont indiqué leur intérêt pour une visite guidée, et le reste des visiteurs mentionnent d'autres points.

5.4 Le cadre touristique régional

Le LHNC des Forts-de-Lévis est situé à Lévis, sur la rive sud du Saint-Laurent, en face de la partie historique de la ville de Québec dont la place Royale, la terrasse Dufferin et le Château Frontenac font la renommée. Le LHNC fait partie de la région touristique Chaudière-Appalaches. La population de Lévis s'élève à près de 125 000 résidents. Reliée à Québec par les ponts de Québec et Pierre-Laporte ainsi que par des traversiers, Lévis constitue le principal pôle de développement économique et urbain de la région Chaudière-Appalaches.

Le site du fort Numéro-Un est bordé par des propriétés de la Ville de Lévis et du gouvernement du Canada, par quelques propriétés privées et par une institution éducative. À partir de son terre-plein, il offre aux visiteurs une vue panoramique qui permet de contempler un vaste paysage. L'emplacement stratégique du fort permet au regard de se porter sur la Citadelle, la ville de Québec, le chenal de l'île d'Orléans, la chute Montmorency et la campagne qui s'étend vers la Beauce.

Outre les sites des forts Numéro-Deux et Numéro-Trois, il subsiste sur la rive sud de nombreux vestiges qui témoignent du rôle de premier plan qu'elle a joué dans le système défensif de la capitale. Ainsi, le fort de la pointe de la Martinière, construit vers 1905, a servi à la défense côtière lors des deux guerres mondiales. Des batteries de canons ont aussi été mises en place à Saint-Étienne-de-Beaumont en 1914 pour contrôler l'accès du fleuve en aval de Québec.

Sur le plan touristique, Lévis propose aux visiteurs des lieux d'accueil, des fêtes populaires, des manifestations culturelles, des activités sportives, de nombreux bâtiments historiques et un réseau intéressant de pistes cyclables et de randonnée pédestre. Le fleuve permet la pratique de différentes activités nautiques. Quant aux vastes zones moins urbanisées du territoire de Chaudière-Appalaches, elles invitent à l'agrotourisme, dont l'autocueillette et la dégustation de produits du terroir. Ce territoire, largement agricole, compte des centres de ski et de plein air, de nombreuses fermes, des vergers et une grande concentration d'érablières commerciales.

L'important marché touristique de l'arrondissement historique du Vieux-Québec se trouve à proximité du LHNC des Forts-de-Lévis, sur l'autre rive du fleuve. Il constitue un bassin touristique potentiel considérable constitué de clientèles québécoises, canadiennes et étrangères.

Le lieu historique national agit en tant que composante importante du dynamisme touristique de la région Chaudière-Appalaches. Depuis sa création, il a noué des collaborations étroites avec les intervenants du milieu culturel et touristique, dont la Ville de Lévis, l'Association touristique régionale de Chaudière-Appalaches et la Communauté métropolitaine de Québec. Ainsi, il participe à la table de concertation sur le tourisme de la ville de Lévis. Depuis quelques années, il est intégré au circuit touristique régional de la Route des Deux Vallées¹⁰.

10. Ce circuit permet de découvrir un environnement champêtre et d'apprécier la qualité et la diversité des produits du terroir le long des rivières Chaudière et Etchemin.

La présence du lieu historique national rehausse l'attrait historique, patrimonial et culturel du circuit et de la région. Le LHNC s'intègre présentement à l'industrie touristique régionale par les services qu'il offre, par de la publicité et de la promotion conjointes, par la participation à des forfaits de visite et par l'organisation conjointe d'activités ou d'événements socioculturels.

6. Les objectifs visés

Parcs Canada doit protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance de telle manière qu'ils soient légués intacts aux générations à venir. Afin de concrétiser ce mandat, Parcs Canada a adopté les objectifs stratégiques suivants, qui orienteront ses activités au cours des cinq prochaines années :

- Améliorer le réseau des lieux historiques nationaux, compléter de manière substantielle le réseau des parcs nationaux et accomplir de solides progrès à l'égard du réseau des aires marines nationales de conservation.
- Maintenir ou améliorer l'état de l'intégrité commémorative ou écologique de chacun de nos lieux historiques nationaux et de nos parcs nationaux.
- Susciter davantage de sensibilisation à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation et en favoriser la compréhension, l'appréciation et le sentiment commun d'appartenance.
- Élaborer une stratégie financière à long terme marquée par la stabilité pour protéger nos biens historiques et contemporains.

En matière de protection des ressources culturelles, des objectifs spécifiques ont été fixés pour le lieu désigné dans l'énoncé d'intégrité commémorative. Parcs Canada s'appliquera à atteindre ces objectifs dans la mesure où ils concernent les ressources culturelles sous sa propriété. Comme cela a été souligné dans les pages précédentes, plusieurs ressources

culturelles du lieu désigné n'appartiennent pas à Parcs Canada et sont donc hors de son autorité administrative. En tant qu'organisme voué à la protection des ressources culturelles, Parcs Canada invite les propriétaires concernés à porter un vif intérêt à la protection des ressources sous leur autorité respective. Parcs Canada tient à sensibiliser les propriétaires concernés à l'existence, à la valeur des ressources culturelles leur appartenant et à l'importance de les conserver. Les objectifs établis pour le lieu sont les suivants :

- Identifier, sur leur emplacement d'origine, les différentes composantes du lieu désigné qui sont aujourd'hui disparues (forts Numéro-Deux et Numéro-Trois, camp des ingénieurs et camp des soldats).
- Sauvegarder ou restituer, et rendre compréhensible, les paysages et éléments paysagers.
- Mettre en valeur les composantes paysagères de telle sorte qu'elles contribuent à enrichir le caractère historique des lieux significatifs de la période coloniale.
- Respecter les ressources et les valeurs qui s'y rattachent.
- Asseoir les décisions de gestion sur de l'information sûre et adéquate et sur les principes et la pratique de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.
- S'assurer que les ressources et les valeurs qui leur sont associées ne soient pas perdues, endommagées ou menacées par des processus naturels, par exemple l'érosion et la détérioration, à l'intérieur ou à l'extérieur du lieu.

-
- S'assurer que les ressources et les valeurs qui leur sont associées ne soient pas perdues, endommagées ou menacées par la présence des humains à l'intérieur ou à l'extérieur du lieu.
 - Maintenir le canon Armstrong *in situ*.
 - Inventorier les pierres de borne.

En matière de présentation des ressources culturelles, des valeurs qui s'y rattachent et des messages d'importance historique nationale, les objectifs spécifiques fixés pour le lieu historique dans l'ÉIC sont les suivants :

- Faire comprendre au public les messages d'importance historique nationale et à titre de supplément d'information, les messages complémentaires.
- Asseoir les décisions de gestion sur des renseignements pertinents et fiables, et sur les principes et la pratique de la *Politique sur la gestion des ressources culturelles*.
- Communiquer les valeurs historiques des ressources culturelles aux visiteurs et aux intervenants.
- Sensibiliser les propriétaires et les intervenants à l'importance de communiquer au public les valeurs historiques des sites archéologiques.

En matière de qualité d'expérience de visite, les objectifs spécifiques à atteindre par Parcs Canada au lieu historique sont les suivants :

- Offrir aux différentes clientèles une expérience de visite sécuritaire, significative et de haute qualité, correspondant à leurs besoins et à leurs intérêts spécifiques.
- Favoriser l'implication de la communauté régionale pour la bonification de l'offre de service.

- Optimiser la fréquentation en préservant l'intégrité du lieu et la qualité de l'expérience de visite.

En matière de collaboration avec les intervenants régionaux, les objectifs spécifiques à atteindre par Parcs Canada au lieu historique sont les suivants :

- Mettre en œuvre la stratégie de communications extérieures *Engager les Canadiens*.
- Collaborer avec l'industrie touristique régionale et avec le réseau national de Parcs Canada pour augmenter la notoriété du lieu.
- Se positionner au sein de l'industrie touristique régionale parmi les chefs de file en matière de protection du patrimoine culturel et de diffusion *in situ* de connaissances historiques.
- Participer, en tant que lieu historique national, à l'essor de la vie socioculturelle locale et régionale et à la valorisation du patrimoine culturel local, régional et national.

7. Un regard vers l'avenir : le lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis vers 2020

Les paragraphes suivants expriment, sur un horizon de 15 ans, la vision qu'entretient Parcs Canada à l'égard du devenir du lieu historique national. Les objectifs retenus dans la section précédente orientent cette vision, dont la mise en place sera facilitée par les mesures de gestion mentionnées au chapitre huit. S'appuyant sur les lois et politiques en vigueur à Parcs Canada, cette vision se préoccupe au premier chef d'assurer l'intégrité commémorative du lieu.

- Le LHNC des Forts-de-Lévis demeure un lieu où les ressources culturelles sont bien protégées :
 - Les principales composantes du fort Numéro-Un sont stabilisées, les ressources culturelles et le caractère historique du fort sont préservés et un programme d'entretien régulier des ressources est en place.
 - Les propriétaires des ressources culturelles rattachées au fort Numéro-Deux, au fort Numéro-Trois et aux autres ressources du lieu désigné non administrées par Parcs Canada sont sensibilisés à l'importance de protéger ces ressources culturelles. Des démarches ont été faites auprès de la Ville de Lévis et de la province afin de faire protéger ces ressources par la législation provinciale ou municipale.
 - Parcs Canada a proposé des mécanismes de collaboration avec les propriétaires concernés en vue de favoriser la protection et la mise en valeur de ces ressources culturelles.
- Le LHNC des Forts-de-Lévis est un lieu de commémoration, de découverte et d'apprentissage, qui met en lumière une page de l'histoire militaire et de la défense du pays. Il témoigne de l'importance stratégique des trois forts et de leur appartenance au système défensif de Québec.
- Le LHNC des Forts-de-Lévis est un lieu convivial qui fait preuve de normes élevées en matière de services aux visiteurs. L'expérience de visite permet de saisir l'étendue du lieu désigné et l'ensemble de ses composantes, mais le fort Numéro-Un demeure l'élément central de la visite. Au fort Numéro-Un, différents itinéraires amènent le visiteur à l'intérieur des bâtiments et lui font aussi découvrir ses constituantes extérieures. La présence d'expositions le long des parcours et la disponibilité de guides-interprètes permettent aux visiteurs d'acquérir les connaissances historiques du lieu. L'implication de la communauté contribue à bonifier l'offre d'activités et de services du lieu.
- Le LHNC des Forts-de-Lévis est fréquenté à la hauteur de sa capacité d'accueil et jouit d'un rayonnement enviable auprès des clientèles externes. Dans la région, le lieu est reconnu comme un chef de file en matière de protection du patrimoine culturel et de diffusion des connaissances historiques qui s'y rattachent. Dans la région Chaudière-Appalaches et dans la grande région de Québec, le lieu est bien positionné au sein des industries touristiques respectives et constitue une composante importante du dynamisme touristique. La collaboration avec les partenaires régionaux permet d'offrir un produit touristique concerté.

8. La mise en œuvre

8.1 Le plan directeur de 1988

Un premier plan directeur identifiant un concept de mise en valeur pour le fort Numéro-Un était approuvé en 1988. Ce concept confirmait l'esprit des travaux déjà effectués au fort Numéro-Un depuis son acquisition par Parcs Canada en 1972 et proposait de poursuivre :

- la conservation et la stabilisation des composantes de la demi-gorge gauche, du flanc gauche, de la caponnière gauche, de la face gauche, de la caponnière de tête et d'une partie de la face droite (cartes 3 et 4, p. 33, 35);
- la restauration¹¹ de certains éléments jugés nécessaires à la compréhension de la valeur historique du lieu, soit le terre-plein, une partie de la face droite, la caponnière de droite, le flanc droit, la poudrière principale, la demi-gorge droite et la caponnière de gorge;
- la réhabilitation¹² de structures permettant l'interprétation historique et la présentation d'activités socioculturelles, soit les douze casemates qui servaient au casernement;
- l'aménagement de zones extérieures associées au système défensif du fort, soit une partie des fossés, le glacis du flanc droit et le champ de parade;

- l'aménagement d'un stationnement accessible aux autobus, d'une voie d'accès direct au fort Numéro-Un à partir de la route régionale 132 et l'aménagement de zones naturelles.

Le plan directeur de 1988 dressait aussi les grandes lignes d'un concept d'interprétation dont l'objectif était de faire connaître aux visiteurs l'histoire du lieu et l'importance du fort Numéro-Un en tant que composante du système défensif de Québec. Le scénario d'interprétation s'appuyait sur différents itinéraires amenant le visiteur à l'intérieur du fort et lui faisant aussi découvrir ses constituantes extérieures; la présence d'expositions le long des parcours permettait aux visiteurs d'acquérir des connaissances sur le contexte historique lié au lieu. Le concept et le scénario d'interprétation au fort Numéro-Un ont été revus et améliorés au cours des années 1990.

En comparant les travaux effectués au lieu avec les interventions retenues dans le plan directeur de 1988, on constate que la plupart des recommandations énoncées dans le document ont été appliquées. Ainsi, les travaux de stabilisation et de conservation ont été effectués, mais d'une manière sommaire et provisoire. La grande majorité des travaux de restauration et de réhabilitation de même que l'aménagement de zones naturelles se sont concrétisés conformément au plan directeur de 1988. En ce qui concerne l'aménagement

11. La restauration fidèle est la reconstitution précise de la forme, du matériau et des détails antérieurs d'un lieu, d'un bâtiment ou d'un ouvrage par l'enlèvement d'ajouts récents et le remplacement d'éléments manquants ou détériorés de la forme antérieure.

12. La réhabilitation est la modification ainsi que la réutilisation d'une ressource de façon à satisfaire diverses exigences fonctionnelles tout en préservant le caractère historique de la ressource.

de zones extérieures, les fossés et le champ de parade ont été aménagés, mais le glacis du flanc droit n'a pas été dégagé. En effet, le dégagement du glacis supposait l'établissement d'ententes avec les propriétaires concernés (Ville de Lévis et gouvernement du Canada), mais ces ententes n'ont pas été conclues. L'aménagement d'un stationnement accessible aux autobus et d'une voie d'accès direct au fort Numéro-Un à partir de la route régionale 132 dépendait aussi de ces ententes et ne s'est donc pas concrétisé.

Le concept de mise en valeur développé en 1988 n'englobait que les ressources culturelles liées au fort Numéro-Un. Celui du plan directeur actuel s'applique aux ressources, aux valeurs et aux messages associés aux forts Numéro-Un, Numéro-Deux et Numéro-Trois, et à leur construction. En tenant compte de l'ensemble du lieu désigné, le concept retenu reprend les grandes lignes de celui de 1988. Il en poursuit les grandes orientations en plus de les développer. Le concept retenu a pour but l'atteinte de l'intégrité commémorative et s'articule autour des grandes idées suivantes :

- Conserver et stabiliser des composantes de la partie gauche du fort Numéro-Un et d'une partie de sa face droite.
 - Restaurer certains éléments de la partie droite du fort, jugés nécessaires à la compréhension de la valeur historique du lieu.
 - Réhabiliter les douze casemates permettant l'interprétation historique et la présentation d'activités socioculturelles.
 - Mettre à jour le concept d'interprétation en place afin de pallier les lacunes identifiées en matière de diffusion des messages de commémoration.
- Aménager le glacis du flanc droit du fort Numéro-Un.
 - Aménager un stationnement accessible aux autobus et une voie d'accès direct au sud-ouest du fort Numéro-Un, à partir de la route régionale 132.
 - Collaborer avec les propriétaires concernés pour la diffusion *in situ* de messages de commémoration, pour faire connaître l'existence de parties du lieu qui ne relèvent pas de Parcs Canada et pour mettre en valeur certains paysages culturels.

La mise à jour du concept d'interprétation favorisera une rencontre enrichie entre le visiteur et les ressources culturelles du lieu désigné, permettant ainsi de mieux comprendre l'objectif de commémoration et de mieux saisir l'étendue du lieu désigné et l'ensemble de ses composantes. L'expérience offerte exploitera davantage les ressources *in situ* mettant en lumière le potentiel d'évocation de l'ensemble du lieu désigné. Le concept d'interprétation continuera de tenir compte des besoins d'éducation, de convivialité, d'expérience sociale, de récréation et de détente des visiteurs. Le fort Numéro-Un demeurera l'élément central de la visite. Sa visite demeurera le moyen privilégié de sensibilisation à la valeur des ressources culturelles et aux messages qui s'y rattachent. Le guide-interprète jouera au fort Numéro-Un un rôle capital dans l'acte de communication.

8.2 Les mesures de gestion

L'intégrité commémorative des ressources culturelles sera essentiellement assurée par la mise en application de mesures de gestion portant sur la protection de ces ressources et

sur la communication des messages identifiés. La mise en œuvre de ces mesures contribuera à renforcer le caractère historique et l'esprit du lieu¹³. Les mesures de gestion établies touchent aussi la qualité de l'expérience de visite et la collaboration essentielle avec les propriétaires concernés et les intervenants régionaux. Les mesures de gestion suivantes ont été élaborées en fonction de l'analyse de la situation effectuée par le comité de planification lors de l'élaboration du plan directeur et en fonction de l'évaluation de l'intégrité commémorative effectuée en 2004 par un comité créé à cet effet. La mise en œuvre des mesures de gestion permettra, sur un horizon d'une quinzaine d'années, de mettre en place la vision d'avenir défini pour le lieu.

8.2.1 Les mesures de gestion relatives à la protection des ressources

Parcs Canada mettra en place les mesures de gestion suivantes pour la protection des ressources :

Interventions de protection requérant des ressources importantes

- Compléter les travaux de restauration de la poudrière et des casemates n^{os} 10, 11, 12 afin d'enrayer leur dégradation et d'éviter leur déstabilisation.
- Entreprendre les travaux de stabilisation et de conservation nécessaires sur une partie de la face droite et sur toute la partie gauche du fort (l'escarpe, la contrescarpe, le fossé, le parapet, le chemin couvert, les caponnières de gauche et de

tête, et les tunnels y conduisant) afin d'éviter une dégradation plus sévère et les risques d'effondrement.

- Aménager le glacis du flanc droit du fort Numéro-Un.
- Assurer un suivi régulier de l'état des ressources du fort Numéro-Un et entretenir l'ensemble des composantes (rejoindoiement des murs, entretien des portes, fenêtres et autres composantes architecturales, etc.) afin d'éviter leur dégradation.

Interventions de protection requérant peu de ressources

- Éliminer, dans les limites de la propriété de Parcs Canada, la végétation colonisant les ouvrages de terre et de maçonnerie du fort Numéro-Un (à l'exception du boisé se trouvant au nord du fort) afin de protéger les constituantes du fort et l'intégrité des paysages et des éléments paysagers significatifs.
- Localiser et cartographier les bornes d'arpentage encore existantes installées par l'armée britannique à l'époque de la construction des forts.
- Informer certains propriétaires, lorsque approprié, de l'existence et des modalités de tout programme fédéral pouvant servir à financer la conservation et la mise en valeur des propriétés patrimoniales.
- Poursuivre la sensibilisation des propriétaires concernés à l'existence de ressources culturelles sur leur propriété (dont les paysages et éléments paysagers) et à l'importance de ces ressources,

13. L'esprit ou le sens du lieu est la capacité d'un site à susciter des émotions chez le visiteur avant même que ce dernier n'acquière ses premières connaissances du lieu. En d'autres termes, l'esprit du lieu, c'est ce que la ressource évoque par elle-même au visiteur.

et les encourager à tenir compte de leur présence dans toute mise en valeur de leur propriété. Le cas échéant, établir les ententes de collaboration requises pour la gestion et la mise en valeur de ces ressources. Ces ententes de collaboration pourraient comprendre l'inventaire des ressources archéologiques sous propriété externe à Parcs Canada.

- Poursuivre la sensibilisation des autorités municipales et provinciales à l'existence et à l'importance des ressources culturelles du lieu désigné (dont les paysages et éléments paysagers, et les vestiges archéologiques) afin qu'elles en tiennent compte dans l'élaboration de leur plan d'urbanisme, leurs règlements de zonage ou leur inventaire de ressources culturelles.
- Poursuivre la sensibilisation des autorités municipales afin que les mesures nécessaires soient prises pour éviter l'implantation dans l'environnement immédiat du fort Numéro-Un de tout bâtiment ou de toute structure qui pourrait être incompatible, par sa forme ou ses activités, avec les ressources culturelles du lieu (dont les paysages et éléments paysagers).
- Sensibiliser les autorités municipales à l'impact visuel négatif engendré sur les paysages et éléments paysagers par la présence de la citerne d'eau désaffectée.

8.2.2 Les mesures de gestion relatives à la communication des messages

Les communications en matière d'éducation constituent un des trois aspects de la stratégie de communications extérieures *Engager*

les Canadiens. Pour contribuer à renforcer l'application de cette stratégie au lieu, Parcs Canada mettra en place les mesures de gestion suivantes pour la présentation des ressources culturelles et des messages de commémoration :

- Mettre à jour le concept d'interprétation en fonction des données suivantes :
 - Mettre en place un petit circuit interprétatif qui présenterait *in situ* différentes composantes du lieu désigné et qui inciterait les gens à se rendre au fort Numéro-Un pour en connaître davantage sur les ressources et les messages liés aux forts de Lévis.
 - Compléter la mise en valeur de la poudrière principale.
 - Mettre à jour la présentation audiovisuelle en fonction de l'ensemble du lieu désigné.
 - S'assurer que les messages complémentaires liés à l'utilisation des trois forts à partir de la fin de leur construction jusqu'à nos jours soient adéquatement présentés au public.
 - Développer des outils d'interprétation présentant l'ensemble du lieu désigné et son intégration aux fortifications de Québec (possibilité d'utilisation de maquettes).
- Ajuster le contenu du site Internet afin de refléter l'ensemble des messages de commémoration, et porter une attention particulière aux messages complémentaires.
- Remettre le pont roulant en état de fonctionnement.
- Évaluer régulièrement l'efficacité de la transmission des messages par les méthodes et les instruments conventionnels.

8.2.3 Les mesures de gestion relatives à l'expérience de visite

Parcs Canada mettra en place les mesures de gestion suivantes pour l'amélioration de la qualité de l'expérience de visite :

- Améliorer la signalisation routière indiquant la direction du fort Numéro-Un sur les principaux axes routiers ou pistes cyclables pouvant mener au fort, et à partir de la traverse de Lévis.
- Aménager, en partenariat avec les propriétaires concernés, une voie d'accès direct au fort Numéro-Un à partir de la route régionale 132 et un stationnement attendant à cette voie, accessible aux automobiles et aux autobus.
- Assurer la sécurité des visiteurs lors de leur visite des différentes composantes intérieures ou extérieures du fort Numéro-Un.
- Gérer le boisé près du fort Numéro-Un de manière à ce qu'il puisse évoluer de la manière la plus naturelle possible et de manière à ce qu'il demeure sécuritaire pour les visiteurs, en tenant compte de son utilisation comme espace de détente.

8.2.4 Les mesures de gestion relatives à la collaboration avec les intervenants régionaux

Les communications liées à l'Agence et celles sur les programmes et services constituent deux des trois aspects de la stratégie de communications extérieures *Engager*

les Canadiens. La mise en application de cette stratégie au lieu constitue une action prioritaire. Ainsi, Parcs Canada mettra en place les mesures de gestion suivantes afin d'améliorer sa collaboration avec les intervenants régionaux :

- Informer, influencer et impliquer les partenaires et le grand public en matière de conservation des ressources naturelles et culturelles, et dans l'atteinte de l'intégrité commémorative au lieu historique.
- Développer, avec l'aide de collaborateurs et de partenaires du milieu, des activités variées et créer des événements d'envergure au lieu historique.
- Développer et mettre de l'avant une stratégie marketing intégrée à la stratégie régionale pour mousser la fréquentation du lieu historique national par les clientèles touristiques et scolaires.
- Poursuivre et intensifier la concertation et la collaboration avec les intervenants touristiques régionaux dans le but d'échanger des clientèles et de bonifier l'offre de services.
- Développer le sentiment d'appartenance et l'appropriation du lieu par les gens du milieu, plus particulièrement en s'intégrant aux projets de développement touristique régionaux qui correspondent à la mission de Parcs Canada.
- Participer au développement de nouveaux circuits touristiques en créant des liens avec d'autres LHNC et avec d'autres sites ou musées à caractère militaire, au pays et à l'étranger.

9. Conclusion

Le lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis est vaste et ses ressources culturelles sont éparpillées sur un territoire dont la propriété relève de nombreux intervenants. Parcs Canada peut agir directement sur les ressources culturelles qu'il détient et, en tant qu'organisme voué à la conservation, il s'engage à donner l'exemple en ce qui concerne les ressources sous sa responsabilité. Il s'efforcera aussi d'appuyer les propriétaires concernés dans leurs efforts pour conserver les ressources culturelles qu'ils détiennent et pour diffuser les messages de commémoration¹⁴. La reconnaissance de l'importance patrimoniale et des valeurs culturelles des différentes ressources possédées par des intérêts privés s'avère une condition essentielle pour leur conservation et leur mise en valeur. Ce n'est que grâce à une volonté commune des propriétaires concernés de participer à la mise en place de mesures de gestion appropriées que certains éléments historiques pourront reprendre un sens et se voir redonner une vie nouvelle.

Les mesures de gestion les plus importantes décrites dans ce plan directeur ont pour but d'assurer l'intégrité commémorative du LHNC des Forts-de-Lévis. Ces mesures, combinées à d'autres, permettront aussi d'améliorer la qualité de l'expérience de visite au lieu. La mise en œuvre des mesures de gestion retenues requerra des ressources financières substantielles. Comme le lieu ne dispose pas présentement du budget d'investissement requis, la plupart des mesures projetées ne pourront être réalisées à court terme et il faudra vraisemblablement compter plusieurs années avant que le lieu puisse bénéficier des crédits nécessaires. En même temps qu'il se penchera sur la problématique du financement

des initiatives retenues, Parcs Canada recherchera l'appui financier de partenaires et de collaborateurs partageant ses valeurs et sa vision à l'égard du devenir du lieu.

Au cours des cinq prochaines années, l'Unité de gestion de Québec, responsable de l'administration du lieu, cherchera à mettre en œuvre, à partir de ses propres budgets ou encore par le biais de partenariats, quelques mesures prioritaires rattachées à l'objectif d'assurer l'intégrité commémorative du lieu. Ces mesures sont les suivantes :

- Accomplir les interventions de protection requérant peu de ressources.
- Compléter la restauration des casemates n^{os} 10, 11, 12 et de la poudrière principale.
- Entreprendre une partie des travaux de stabilisation sur la partie gauche du fort.
- Entretien des ressources du fort Numéro-Un et assurer un suivi régulier de leur état.
- Mettre à jour le concept d'interprétation.
- Ajuster le contenu du site Internet.
- Évaluer l'efficacité de la transmission des messages.
- Dans l'esprit de la stratégie de communications extérieures *Engager les Canadiens*, améliorer la collaboration avec les intervenants régionaux.

La mise en place des autres mesures doit être envisagée à plus long terme, lorsque les ressources financières requises seront disponibles ou que les circonstances le permettront.

14. Cette pratique exemplaire et cet appui aux tiers se feront en fonction des ressources financières disponibles.

Ce plan directeur a été élaboré en tenant compte des opinions du public. Ce dernier a eu l'occasion d'exprimer son point de vue et d'évaluer le plan lors du processus de planification. La rédaction finale du plan directeur ne marque pas la fin des consultations publiques, mais plutôt l'instauration d'un dialogue suivi avec la collectivité, les groupes d'intérêts, les entreprises, les ministères et les organismes gouvernementaux. C'est au directeur de l'Unité de gestion de Québec qu'il incombe d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan directeur et de rendre compte au public du travail accompli. En fonction de l'intérêt manifesté par le public, le directeur déterminera l'ampleur et la forme que prendra son rapport sur les résultats accomplis. Le plan d'affaires de l'Unité de gestion énoncera la stratégie de mise en œuvre des mesures de

gestion et déterminera l'affectation des ressources en conformité avec les priorités établies dans ce plan directeur. Le rapport annuel sur le plan d'affaires évaluera les progrès accomplis dans cette mise en œuvre. Le rapport national sur l'état des aires patrimoniales protégées donnera une vue d'ensemble de l'état du réseau et des résultats de la planification de gestion pour le LHNC des Forts-de-Lévis.

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* de 1998 exige que les plans directeurs soient examinés tous les cinq ans et que les propositions de changement soient soumises au Parlement. Un examen quinquennal du plan directeur, mené à l'interne, déterminera si ce plan demeure convenable ou s'il faut associer le public à un nouvel examen quinquennal approfondi.

10. Sommaire de l'évaluation environnementale

Contexte

Le présent examen environnemental stratégique du plan directeur du lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis s'appuie sur le processus d'évaluation environnementale des projets de politiques, des plans et des programmes.

Le plan directeur expose les objectifs et mesures de gestion en matière de protection, de mise en valeur, de gestion et d'exploitation du lieu historique. Il fournit le cadre de la planification subséquente des affaires et du travail. Il doit servir de guide pour trouver l'équilibre entre l'utilisation du territoire et la préservation du patrimoine, tant culturel que naturel.

L'évaluation environnementale stratégique, quant à elle, vise à intégrer les considérations environnementales à l'élaboration des politiques publiques. Son but est d'identifier et d'évaluer, à un niveau stratégique, les principaux enjeux environnementaux inhérents au concept de mise en valeur du lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis.

Approche méthodologique

L'approche méthodologique adoptée pour l'évaluation environnementale du plan s'effectue en plusieurs étapes. La conformité du plan par rapport aux politiques est le premier jalon. En second lieu, la thématique du lieu historique national, les objectifs et les mesures de gestion permettant d'atteindre ou de maintenir l'intégrité commémorative sont présentés. Par la suite, la portée de l'évaluation

ainsi que les sources d'agressions sont identifiées. En dernier lieu, l'évaluation fait état des mesures d'atténuation stratégiques ainsi que l'évaluation des impacts résiduels.

Portée

Cette évaluation environnementale est fondée sur la documentation existante ainsi que sur les avis de divers spécialistes de la gestion des ressources naturelles et culturelles.

L'évaluation couvre toute l'étendue du lieu désigné incluant ses parties de compétence externe à Parcs Canada et celle administrée par Parcs Canada. Le lieu désigné fait référence à toutes les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national. Ainsi, il inclut, en plus des trois forts, toutes les composantes associées à leur construction et à leur fonctionnement, dont le chemin de communication, les vestiges du quai de même que ceux du camp des ingénieurs et des soldats. La seule source d'impact environnemental identifiée se trouve dans les parties du lieu désigné sous propriété externe à Parcs Canada.

Conformité aux politiques

Le plan directeur de ce lieu respecte l'ensemble des lois et politiques afférentes à Parcs Canada telles que la *Loi des parcs nationaux*, la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* ainsi que les principes du développement durable. Les aménagements et les activités proposés dans la partie du lieu désigné administrée par Parcs Canada ne

compromettent pas l'intégrité commémorative ni la connaissance et l'appréciation du patrimoine. Au contraire, ils fournissent dans l'ensemble un appui au mandat de Parcs Canada.

Identification des sources d'impact et atténuation

La présente évaluation environnementale tente d'identifier les sources d'agression ou de menaces, les agents stressants actuels et potentiels ainsi que leurs principales provenances. Ceux-ci doivent avoir un impact sur l'intégrité commémorative.

L'évaluation environnementale établit que la seule source d'agression identifiée est l'activité humaine et que cette agression n'est présente que dans la partie du lieu désigné qui ne relève pas de Parcs Canada. Aucune source d'agression n'est présente dans la partie du lieu désigné administrée par Parcs Canada.

Les mesures de gestion proposées dans le plan directeur pour la partie du lieu désigné qui ne relève pas de Parcs Canada ont un impact positif ou permettent d'atténuer les effets négatifs sur l'intégrité commémorative. De façon générale elles favorisent une amélioration de l'intégrité commémorative et ont un effet bénéfique sur le développement durable.

Puisque la seule source d'agression identifiée se situe dans la partie du lieu désigné qui ne relève pas de Parcs Canada, l'évaluation environnementale propose quelques mesures d'atténuation pour la protection de ces ressources culturelles :

- sensibiliser les propriétaires ou intervenants du lieu désigné quant à la présence et à la signification des ressources culturelles sur leur propriété;
- signaler sur les lieux physiques du lieu désigné les ressources culturelles importantes.

Ces mesures d'atténuation visent à mieux intégrer la partie du lieu désigné de compétence externe à Parcs Canada à la stratégie de protection et de mise en valeur de Parcs Canada.

Impacts résiduels

Globalement, les mesures de gestion identifiées au plan directeur contribuent à réduire les effets des agents stressants, particulièrement dans la partie du lieu désigné administrée par Parcs Canada. Ces mesures soutiennent l'atteinte de l'intégrité commémorative au lieu. Toutefois, les sources d'agression restent présentes dans la partie du lieu désigné qui ne relève pas de Parcs Canada. Les impacts cumulatifs du développement urbain constituent les principales sources d'agression sur le lieu désigné qui ne relève pas de Parcs Canada.

Conclusion

Selon les résultats de cette évaluation environnementale et sur la base des renseignements disponibles, le concept de mise en valeur retenu pour la partie du lieu désigné administrée par Parcs Canada est acceptable, tant sur le plan environnemental que sur le plan patrimonial. Dans l'ensemble, les objectifs et les mesures de gestion qui sont présentés dans le plan directeur, appuient le mandat et les politiques de gestion de Parcs Canada. Cependant, la mise en application des mesures de gestion s'appliquant aux parties du lieu désigné non administrées par Parcs Canada relève de la bonne volonté des propriétaires concernés et Parcs Canada ne peut les obliger à les appliquer.

Une évaluation environnementale du ou des divers projets découlant de la mise en application de ce concept devra être faite, conformément aux dispositions de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE) ou des directives et des politiques d'Environnement Canada et de Parcs Canada.

Études, rapports de recherche et autres ouvrages de référence

CULTURA BUREAU D'ÉTUDES INC. (Environnement Canada) et SERVICE DES PARCS. *Fort no 1 de la Pointe-Lévis, Concept d'interprétation*, juin 1993, 36 pages.

DESLOGES, Yvon. *La construction du Fort no 1, Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, 1865-1872*, travail inédit n° 415 (1971-1972), Parcs Canada, Ottawa.

DESLOGES, Yvon. *L'historique du Fort no. 1 : Saint-Joseph de la Pointe-Lévis, 1864-1939*, travail inédit n° 415 (1971-1972), Parcs Canada, Ottawa.

DESLOGES, Yvon, ENVIRONNEMENT CANADA, SERVICE DES PARCS, ÉTUDES EN ARCHÉOLOGIE, ARCHITECTURE ET HISTOIRE. *Les forts de la pointe Lévy*, Ottawa, 1991, 73 pages.

ENVIRONNEMENT CANADA et SERVICE CANADIEN DES PARCS. *Parc historique national, Fort No 1 de la Pointe-Lévis : plan directeur*, octobre 1988, 56 pages.

LÉGARÉ, Lise (Parcs Canada). *Le Fort No 1 de la pointe Lévy*, Éditions Continuité, 2000, 24 pages.

PARCS CANADA. *Énoncé d'intégrité commémorative*, Lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis, avril 2004, 20 pages et annexes.

PARCS CANADA. *Guide pour l'élaboration des plans directeurs à Parcs Canada*, décembre 2000, 127 pages.

PARCS CANADA. *Compte-rendu de la consultation publique pour la révision du plan directeur du lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis*, avril 2005, 16 pages.

PARCS CANADA, MARKETING ET AFFAIRES DU PROGRAMME. *Lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis, Étude sur la satisfaction des visiteurs 2002, 2003*, 9 pages et annexes.

PARCS CANADA, MARKETING ET AFFAIRES DU PROGRAMME. *Rapports statistiques de 1982 à 2003*.

PARCS CANADA. *Parc historique national Fort # 1, Pointe-Lévis : thèmes et objectifs*, décembre 1980, 13 pages.

PATRIMOINE CANADIEN, PARCS CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, SERVICE DE PROTECTION ET CONSERVATION. *Mise à jour Inventaire Biophysique, Parc historique national Fort-Numéro-Un-de-la-Pointe-de-Lévy*, février 1996, 28 pages et annexes.

PATRIMOINE CANADIEN, PARCS CANADA, DISTRICT DE QUÉBEC, SERVICE DE PROTECTION ET CONSERVATION. *Plan de gestion du boisé, Parc historique national du Fort-Numéro-Un-de-la-Pointe-de-Lévy*, janvier 1997, 27 pages.

PATRIMOINE CANADIEN, *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, ministre des Approvisionnement et Services Canada, 1994, 127 pages.

PATRIMOINE CANADIEN, PARCS CANADA. *Rapport sur l'état des parcs de 1997, 1998*, 211 pages.

SOUCY, Chantal (Parcs Canada). *Programme de réalisation, Lieu historique national Fort-Numéro-Un-de-la-Pointe-de-Lévy*, mai 1994, 53 pages.

Comité de planification

Denis Belleau, chef des services techniques, Unité de gestion de Québec

Marie-Josée Bissonnette, conseillère aux opérations, Unité de gestion de Québec

Jean Desautels, directeur, Unité de gestion de Québec

Yvon Desloges, historien, Centre de services du Québec

Solange Dion, conseillère en recherche et planification marketing, Centre de services du Québec

Robert Gauvin, archéologue, Centre de services du Québec

Martine Labrecque, adjointe lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis, Unité de gestion de Québec

Renald Rodrigue, planificateur, lieux historiques nationaux, Centre de services du Québec

Daniel Villeneuve, gestionnaire, lieu historique national du Canada des Forts-de-Lévis, Unité de gestion de Québec

Support technique

Claire Beaudoin, adjointe administrative, Centre de services de Québec

Christiane Hébert, designer-graphiste, Centre de services du Québec

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le directeur général de
Parcs Canada, 2007
N° de cat. : R64-305/-2006F
ISBN : 0-662-70969-1
This publication is also available in English.